

# **SG MONETAIRE PLUS**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 29.12.2023**

**SICAV de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION**

**Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE**

**Dépositaire : SOCIETE GENERALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

# SG MONETAIRE PLUS

## Sommaire

Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue	3
Rapport de gestion du conseil d'administration	4
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	16
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	22
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	25
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	27
Comptes annuels	31
Bilan	32
Actif	32
Passif	33
Hors-bilan	34
Compte de résultat	35
Règles & méthodes comptables	36
Évolution actif net	40
Compléments d'information	41
Inventaire	56
Annexe(s)	76
Caractéristiques de la Sicav	77
Information SFDR	93
Loi Energie Climat (LEC)	105

# SG MONETAIRE PLUS

## Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue

Néant.

## Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 29 décembre 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

### Janvier 2023

#### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal se maintenant respectivement à 2%, 2,50% et 2,75%.

Elle prévoit de continuer à relever les taux d'intérêt de manière significative lors des prochaines réunions de politique monétaire de février et mars, afin que l'inflation revienne à l'objectif de 2% à moyen terme.

#### **Politique de gestion :**

##### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

##### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

##### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 26 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 7% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 15% du portefeuille.

##### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 100 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

##### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

### Février 2023

#### **Politique monétaire :**

Le Conseil des Gouverneurs de la BCE a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de 50 points de base et prévoit de continuer à les relever sensiblement à un rythme régulier et de les maintenir à des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers son objectif de 2% à moyen terme.

Les taux d'intérêt des opérations principales de facilité de dépôt, de refinancement et de facilité de prêt marginal sont relevés à respectivement 2.50, 3.00 et 3.25%.

#### **Politique de gestion :**

##### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

##### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 2 jour en fin de période.

# SG MONETAIRE PLUS

## - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 7 à €str + 26 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 8% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 16% du portefeuille.

## - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 108 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

## - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Mars 2023**

### **Politique monétaire :**

La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base s'en tenant à son objectif de lutte contre l'inflation, malgré les récentes turbulences financières.

Les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal ont été relevés à respectivement 3%, 3,50% et 3,75%.

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 7 à €str + 30 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 8% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 96 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

#### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Avril 2023**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3, 3,5 et 3,75%.

Après quelques semaines de forte volatilité provoquée par la crise du secteur bancaire, les marchés ont réévalué le niveau de taux terminal de la BCE. Une hausse de 75 points de base est maintenant de nouveau anticipée, ce qui porterait le taux terminal de la facilité de dépôt à 3,75% au troisième trimestre 2023.

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

# SG MONETAIRE PLUS

## - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 9 à €str + 30 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 6% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille.

## - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 96 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

## - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Mai 2023**

### **Politique monétaire :**

La Banque centrale européenne a une nouvelle fois relevé ses taux d'intérêt de 25 points de base, le taux de la facilité de dépôt se situant désormais à 3,25%, au plus haut depuis octobre 2008.

Il s'agit de la septième hausse consécutive, les taux des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant portés respectivement à 3,75% et 4%.

Mme Lagarde a par ailleurs réaffirmé que les taux d'intérêt seront positionnés à des niveaux suffisamment restrictifs aussi longtemps qu'il le faudra pour ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme de 2%.

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 9 à €str + 30 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 7% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 13% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 96 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

#### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Juin 2023**

### **Politique monétaire :**

La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal à respectivement 3,50%, 4% et 4,25%. Cette décision porte à 400 points de base la hausse de taux cumulée depuis le mois de juillet 2022, ce qui constitue un niveau de resserrement monétaire sans précédent.

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

# SG MONETAIRE PLUS

## - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

## - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 13% du portefeuille.

## - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 110 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

## - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Juillet 2023**

### **Politique monétaire :**

Le 27 juillet 2023, la BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Il s'agit de la neuvième hausse des taux consécutives. Le resserrement des conditions de crédit a permis des progrès notables dans la lutte contre l'inflation. Mais les perspectives économiques s'étant détériorées dans la zone euro, Christine Lagarde affirme que la BCE aura une attitude ouverte et « data-dependant » pour les prochaines décisions, « ce pourrait être une hausse, ou une pause ».

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 3 jours en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 112 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

#### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Août 2023**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé ses taux inchangés, les taux de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal étant maintenus à respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%.

# SG MONETAIRE PLUS

Pour la Présidente de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde, la lutte contre l'inflation n'est pas encore gagnée. Selon Isabel Schnabel, membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, après plus d'un an de resserrement monétaire significatif, les perspectives pour la zone euro restent très incertaines.

Sur la base d'une approche dépendante des données économiques, a ajouté Mme Schnabel, nous ne pouvons pas prédire quel sera le taux maximum ni combien de temps les taux devront être maintenus à des niveaux restrictifs.

## **Politique de gestion :**

### **- Liquidité :**

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

### **- Risque de taux :**

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

### **- Risque de crédit :**

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8.5 à €str + 31 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 11% du portefeuille.

### **- Durée de vie moyenne et rating moyen :**

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 114 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

### **- Dimension socialement responsable :**

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (Note de l'univers d'investissement D).

## **Septembre 2023**

### **Politique monétaire :**

La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux directeurs de 25 points de base.

Ainsi, le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt marginal ont été portés respectivement à 4.00, 4.50 et 4.75% à compter du 20 septembre 2023.

Ce nouvel ajustement reflète la révision à la hausse des projections d'inflation de la banque centrale, cette dernière tablant désormais sur des niveaux de 5.6% en 2023 et 3.2% en 2024, niveaux bien supérieurs à son objectif de 2%.

### **Politique de gestion :**

#### **- Liquidité :**

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### **- Risque de taux :**

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

#### **- Risque de crédit :**

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8 à €str + 30 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 11% du portefeuille.

#### **- Durée de vie moyenne et rating moyen :**

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 118 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

#### **- Dimension socialement responsable :**

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D (Note de l'univers d'investissement D).

# SG MONETAIRE PLUS

## Octobre 2023

### Politique monétaire :

Après dix hausses consécutives de ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne a effectué une pause en octobre.

Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %.

Selon la BCE, les taux se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une période suffisamment longue, apporteront une contribution importante à la réalisation de l'objectif de 2 % à moyen terme.

### Politique de gestion :

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8 à €str + 31 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 8% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 120 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

#### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## Novembre 2023

### Politique monétaire :

Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent inchangés à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %.

Le taux d'inflation annuel de la zone euro a encore chuté en novembre tombant à 2,4%, après 2,9% en octobre. Ce taux se rapproche désormais de l'objectif de 2% fixé par la BCE et conforte sa politique de taux élevées menée depuis juillet 2022.

### Politique de gestion :

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 5 jours en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8 à €str + 31 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 8% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 135 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

# SG MONETAIRE PLUS

## - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

## **Décembre 2023**

### **Politique monétaire :**

La BCE a laissé ses taux d'intérêt inchangés et n'a donné que peu d'indications sur la date à laquelle elle pourrait commencer à les réduire. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt restent stables à respectivement 4,50 %, 4,75 % et 4,00 %.

La BCE a par ailleurs déclaré que le niveau actuel des taux, maintenu pendant une durée suffisante, contribuera à ramener l'inflation à l'objectif à moyen terme de 2 %.

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 6 jours en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 7 à €str + 31 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 13% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 120 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

#### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de l'Action E-C / FR0011047513 est de 3,22%. Celle du benchmark est de 3,29% avec une tracking error de 0,01%.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de l'Action I-C / FR0000003964 est de 3,38%. Celle du benchmark est de 3,28% avec une tracking error de 0,01%.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de l'Action I2-C / FR0013065257 est de 3,42%. Celle du benchmark est de 3,29% avec une tracking error de 0,01%.

De décembre 2022 à décembre 2023, la performance de l'Action P-C / FR0011362094 est de 3,12%. Celle du benchmark est de 3,29% avec une tracking error de 0,01%.

*Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs de la Sicav.*

## **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITYSHORT TERM SRI FCP	1 216 064 036,30	1 056 607 450,77
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI FCP	494 000 003,08	599 999 999,97

# SG MONETAIRE PLUS

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 28/08/2023	199 322 138,63	200 000 000,00
MUFG BANK LTD CDN 24/05/2023	198 971 703,18	200 000 000,00
EDF ZCP 14/04/2023	171 577 442,89	172 000 000,00
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 13/07/2023	170 607 416,96	172 000 000,00
BNG BANK NV ZCP 12/01/2023	149 944 603,80	150 000 000,00
BNP PARIBAS SA ZCP 02/05/2023	149 597 085,18	150 000 000,00
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 27/07/2023	118 986 401,12	120 000 000,00
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 27/10/2023	118 842 866,63	120 000 000,00

# SG MONETAIRE PLUS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

## 1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	1 549 849 559,36	-
% des actifs sous gestion	-	-	-	10,22	-

## 2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination		ETAT ITALIAN
	Montant		978 581 585,94
2	Dénomination		ETAT ESPAGNOL
	Montant		567 298 905,25

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	BANCO SANTANDER	-
	Montant	-	-	802 080 977,77	-
2	Dénomination	-	-	MORGAN STANLEY	-
	Montant	-	-	316 303 367,03	-
3	Dénomination	-	-	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTINA	-
	Montant	-	-	255 329 340,82	-

# SG MONETAIRE PLUS

4	Dénomination	-	-	-	UNICREDIT	-
	Montant	-	-	-	94 866 163,65	-
5	Dénomination	-	-	-	CACEIS	-
	Montant	-	-	-	81 269 710,09	-

### 3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

#### 3.1. Type et qualité des garanties

Société Générale Gestion veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

#### 3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	1 545 880 491,19	-

#### 3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS	
1	Monnaie	-	-	-	EUR	-
	Montant	-	-	-	1 545 880 491,19	-

#### 3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	12 551 361,84	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	1 537 298 197,52	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	ESPAGNE	-
	Montant	-	-	-	1 057 410 318,59	-
2	Pays	-	-	-	ALLEMAGNE	-
	Montant	-	-	-	397 573 077,12	-
3	Pays	-	-	-	ITALIE	-
	Montant	-	-	-	94 866 163,65	-

## 3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	1 549 849 559,36	-

## 4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)

o Dépôt

o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité

o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité

o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## 5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	1	
1	Dénomination	CACEIS
	Montant	1 545 880 491,19

## 6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Société Générale Gestion veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

# SG MONETAIRE PLUS

## **7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global**

### Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Société Générale Gestion, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# SG MONETAIRE PLUS

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

(Article L.225-37 du Code de commerce)

### Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Claire Cornil

Société	Fonction	Représente
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Directeur Général	
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Dirigeant Responsable	
AMUNDI FINANCE *	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
DNA *	Administrateur	
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G *	Directeur Général Adjoint	
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice.

Elise Houe

Société	Fonction	Représente
SG MONETAIRE PLUS	Directeur Général	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice.

Jean-yves Pizigo

Société	Fonction	Représente
SG MONETAIRE PLUS	Président du Conseil d'administration	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice.

Jean-michel Vallas

Société	Fonction	Représente
SG MONETAIRE PLUS *	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice.

Martial Vuillot

Société	Fonction	Représente
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Dirigeant Responsable	
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice.

### Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

### Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable.

# SG MONETAIRE PLUS

## **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

# SG MONETAIRE PLUS

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### **Président du Conseil d'Administration**

Monsieur Jean-Yves PIZIGO

### **Directeur Général**

Monsieur Elise HOUE

### **Administrateurs**

Madame Claire CORNIL

Monsieur Martial VUILLOT

### **Commissaire aux Comptes**

Deloitte & Associés représenté par Monsieur Stéphane COLLAS

## Présentation des travaux du Conseil d'Administration

### **Au cours de l'exercice**

Votre Conseil d'Administration s'est réuni une fois, notamment sur les points suivants :

#### **Conseil d'Administration du 7 février 2023**

- Démission de Monsieur Jean-Michel VALLAS de son mandat d'Administrateur
- Cooptation de Monsieur Martial VUILLOT, en remplacement de Monsieur Jean-Michel VALLAS en tant qu'Administrateur.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Monsieur Martial VUILLOT, en remplacement de Monsieur Jean-Michel VALLAS.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### **Depuis la clôture de l'exercice :**

#### **Conseil d'Administration du 6 février 2024**

- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 29/12/2023.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

# SG MONETAIRE PLUS

## Informations spécifiques

### Droit de vote

- L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, se fait en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des actionnaires de SG MONETAIRE PLUS

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

### Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

SOCIETE GENERALE Gestion applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. SOCIETE GENERALE Gestion exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion.

De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, SOCIETE GENERALE Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, SOCIETE GENERALE Gestion a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, SOCIETE GENERALE Gestion a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités

# SG MONETAIRE PLUS

d'exploitation du charbon thermique.

SOCIETE GENERALE Gestion exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

## **Application en gestion passive :**

### **Fonds passifs ESG**

- Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion
- du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

### **Fonds passifs non ESG**

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

## **Tabac**

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, SOCIETE GENERALE Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://www.societegeneralegestion.fr/Nous-connaître/Notre-société/Nos-engagements> (Rubrique Documentation légale).

## **Méthode de valorisation de la Sicav monétaire :**

Les actifs des sicav monétaires de la société de gestion Société Générale Gestion sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

# SG MONETAIRE PLUS

## Règlements SFDR et taxonomie :

### **Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie**

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### **Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR**

La Sicav promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Politique de rémunérations

#### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Société Générale Gestion (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (90 bénéficiaires <sup>1</sup>) s'est élevé à 7 829 668 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 950 639 euros, soit 76% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 879 028 euros, soit 24% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 bénéficiaire), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année

#### 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

# SG MONETAIRE PLUS

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

## 2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

## 3. Fonctions de support et de contrôle

# SG MONETAIRE PLUS

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# SG MONETAIRE PLUS

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	<b>1 549 849 559,36</b>
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	<b>1 549 849 559,36</b>
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>2 942 759 107,00</b>
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	<b>2 942 759 107,00</b>

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	BAYERISCHE HYPO UND VEREINSBANK
BANCO SANTANDER	BNP
CACEIS	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE
MORGAN STANLEY	CREDIT AGRICOLE
UNICREDIT	HSBC
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

# SG MONETAIRE PLUS

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	1 545 880 491 19
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	<b>1 545 880 491 19</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	63 320 439,66
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	<b>63 320 439,66</b>
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## SG MONETAIRE PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

91-93, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG MONETAIRE PLUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 130 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

# SG MONETAIRE PLUS

## BILAN Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	<b>717 806 373,16</b>	<b>306 127 949,08</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>12 715 911 488,93</b>	<b>9 406 165 126,41</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	881 268 358,74	497 526 945,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	9 493 740 201,57	7 276 572 719,95
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	790 006 311,51	524 680 219,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	1 549 849 559,36	1 105 055 404,80
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 047 057,75	2 329 836,76
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>45 731 463,99</b>	<b>2 333 153,63</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	45 731 463,99	2 333 153,63
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 693 281 145,88</b>	<b>1 790 978 597,42</b>
Liquidités	1 693 281 145,88	1 790 978 597,42
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 172 730 471,96</b>	<b>11 505 604 826,54</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## BILAN Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	14 822 192 043,60	11 543 078 427,78
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 978 766,43	-29 339 865,76
• Résultat de l'exercice	287 290 177,91	-15 184 970,06
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>15 166 460 987,94</b>	<b>11 498 553 591,96</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 748 427,70</b>	<b>178 354,36</b>
• <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 748 427,70	178 354,36
<b>Dettes</b>	<b>3 520 953,91</b>	<b>6 872 780,72</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 520 953,91	6 872 780,72
<b>Comptes financiers</b>	<b>102,41</b>	<b>99,50</b>
Concours bancaires courants	102,41	99,50
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>15 172 730 471,96</b>	<b>11 505 604 826,54</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## HORS-BILAN

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	2 942 759 107,00	3 680 312 674,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	58 187 461,11	5 354 363,67
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	23 109 554,59	1 890 395,81
• Produits sur titres de créances	137 754 353,52	-9 751 307,20
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	63 320 439,66	1 808 881,96
• Produits sur contrats financiers	100 593 207,07	19 337 920,18
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>382 965 015,95</b>	<b>18 640 254,42</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-3 404 611,44
• Charges sur contrats financiers	-97 472 590,85	-16 204 056,43
• Charges sur dettes financières	-249 143,19	-4 893 278,36
• Autres charges financières	-91 988,43	-94 942,58
<b>Total (II)</b>	<b>-97 813 722,47</b>	<b>-24 596 888,81</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>285 151 293,48</b>	<b>-5 956 634,39</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 756 150,49	-8 911 325,95
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>269 395 142,99</b>	<b>-14 867 960,34</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	17 895 034,92	-317 009,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>287 290 177,91</b>	<b>-15 184 970,06</b>

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Principe

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes : de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices.

La méthode retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.

### Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Les valeurs mobilières apportées à l'OPC ou détenues par lui sont évaluées au prix de Marché, au cours de référence retenu.

Les différences entre les cours de Référence utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité supérieure ou égale à 1 an sont valorisés au prix de Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité inférieure ou égale à 1 an sont valorisés par référence à un Modèle : actualisation des flux futurs, sur la base d'un taux de référence, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ou d'une population d'émetteurs assimilables en termes de qualité de crédit, de secteur et/ou de zone d'appartenance géographique.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle publiée.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

### Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

# SG MONETAIRE PLUS

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

## Méthode de comptabilisation

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé. Les revenus sont constitués par : les revenus des valeurs mobilières,

les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,

la rémunération des liquidités en devises, les revenus de pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur autres placements.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

## Compte de régularisation des revenus

Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la SICAV ;
- Des commissions de mouvements facturées à la SICAV ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

# SG MONETAIRE PLUS

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	<b>Action E-C</b> : 0,50% TTC max. <b>Action I-C</b> : 0,20% TTC max. <b>Action I2-C</b> : 0,15% TTC max. <b>Action P-C</b> : 1% TTC max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement AMUNDI INTERMEDIATION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<b>Obligations</b> Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% max. du nominal du sous-jacent. <b>Monétaires</b> Titres et repos : 0,01% max. du montant des transactions.
Commission de surperformance	Actif net	<b>Action E-C, Action I-C, Action I2-C</b> : 30% annuel max. de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence" <b>Action P-C</b> : Néant

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

## Devise de comptabilité

Euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

# SG MONETAIRE PLUS

## Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus-values nettes réalisées</b>
<b>Action E-C / FR0011047513</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>Action I-C / FR0000003964</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>Action P-C / FR0011362094</b>	Capitalisation	Capitalisation

## 2 Évolution actif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>11 498 553 591,96</b>	<b>11 867 822 295,84</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	75 050 829 143,28	52 661 601 426,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-71 845 462 962,45	-53 031 547 953,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 880 499,95	7 260 674,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 366 007,17	-33 929 687,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	3 309,15
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-111,88
Frais de transaction	-6,12	48 057,84
Différences de change	4,09	-0,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	143 484 433,76	40 094 190,38
- Différence d'estimation exercice N	160 302 120,54	16 817 686,78
- Différence d'estimation exercice N-1	16 817 686,78	-23 276 503,60
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-3 852 852,35	2 069 351,28
- Différence d'estimation exercice N	-1 701 369,95	2 151 482,40
- Différence d'estimation exercice N-1	2 151 482,40	82 131,12
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	269 395 142,99	-14 867 960,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-0,01
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>15 166 460 987,94</b>	<b>11 498 553 591,96</b>

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	34 104 652,00	-
Obligations à taux variable	847 163 706,74	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	46 183 898,75	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	4 253 007 616,06	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	866 786 694,54	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	372 029 277,25	-
Autres instruments	3 955 732 714,97	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	2 942 759 107,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	45 046 125,00	-	672 760 248,16	-
Obligations et valeurs assimilées	34 104 652,00	-	847 163 706,74	-
Titres de créances	3 898 287 953,10	-	5 595 452 248,47	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	1 549 849 559,36	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 693 281 145,88
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	102,41
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	2 942 759 107,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	363 684 285,20	354 122 087,96	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	40 054 030,12	336 371 436,87	504 842 891,75	-	-
Titres de créances	4 192 864 631,08	5 138 725 497,05	162 150 073,44	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	1 549 849 559,36	-	-	-	-
Comptes financiers	1 693 281 145,88	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	102,41	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>	1 725 430	1 217 328			
Opérations de couverture	339,00	768,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	SEK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	102,32	0,09	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",  
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>45 731 463,99</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Depots de garantie (verses)		42 500 866,00
Autres creances		3 230 597,92
Frais provisionnes		0,07
-		-
-		-
Autres opérations		
		-
<b>Dettes</b>		<b>3 520 953,91</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		1 905 802,38
Somme a payer		1 615 151,53
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
		-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action E-C / FR0011047513	17 151 547,9949	1 725 172 087,16	13 843 617,2205	1 394 217 506,09
Action I-C / FR0000003964	673 646,01	16 044 471 017,18	642 223,4086	15 292 861 484,19
Action I2-C / FR0013065257	570 120,9361	57 093 539 715,27	549 011,097	54 997 555 871,21
Action P-C / FR0011362094	1 900 254,7159	187 646 323,67	1 628 505,0128	160 828 100,96
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action E-C / FR0011047513		-		-
Action I-C / FR0000003964		-		-
Action I2-C / FR0013065257		-		-
Action P-C / FR0011362094		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action E-C / FR0011047513		-		-
Action I-C / FR0000003964		-		-
Action I2-C / FR0013065257		-		-
Action P-C / FR0011362094		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action E-C / FR0011047513		-		-
Action I-C / FR0000003964		-		-
Action I2-C / FR0013065257		-		-
Action P-C / FR0011362094		-		-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%	
Catégorie d'action :		
Action E-C / FR0011047513	0,28	
Action I-C / FR0000003964	0,10	
Action I2-C / FR0013065257	0,08	
Action P-C / FR0011362094	0,38	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice		<b>Montant</b>
Catégorie d'action :		
Action E-C / FR0011047513	-	
Action I-C / FR0000003964	330 990,52	
Action I2-C / FR0013065257	1 282 766,58	
Action P-C / FR0011362094	-	
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-	
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1	-	
- Opc 2	-	
- Opc 3	-	
- Opc 4	-	

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

## 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	<b>1 583 482 507,99</b>
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	<b>790 006 311,51</b>
- autres instruments financiers	<b>1 496 230 264,57</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	287 290 177,91	-15 184 970,06
<b>Total</b>	<b>287 290 177,91</b>	<b>-15 184 970,06</b>

Action E-C / FR0011047513	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 505 959,08	-2 456 857,45
<b>Total</b>	<b>23 505 959,08</b>	<b>-2 456 857,45</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I-C / FR0000003964	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	65 739 166,63	-3 857 535,67
<b>Total</b>	<b>65 739 166,63</b>	<b>-3 857 535,67</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C / FR0013065257	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	195 576 495,15	-8 460 197,92
<b>Total</b>	<b>195 576 495,15</b>	<b>-8 460 197,92</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P-C / FR0011362094	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 468 557,05	-410 379,02
<b>Total</b>	<b>2 468 557,05</b>	<b>-410 379,02</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 978 766,43	-29 339 865,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>56 978 766,43</b>	<b>-29 339 865,76</b>

Action E-C / FR0011047513	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 108 480,29	-2 522 359,98
<b>Total</b>	<b>5 108 480,29</b>	<b>-2 522 359,98</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I-C / FR0000003964	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	13 028 540,67	-6 676 339,31
<b>Total</b>	<b>13 028 540,67</b>	<b>-6 676 339,31</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C / FR0013065257	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	38 274 907,87	-19 835 201,75
<b>Total</b>	<b>38 274 907,87</b>	<b>-19 835 201,75</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P-C / FR0011362094	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	566 837,60	-305 964,72
<b>Total</b>	<b>566 837,60</b>	<b>-305 964,72</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 3 avril 1996.

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>15 166 460</b>	11 498 553	11 867 822	14 094 280	11 641 877
	<b>987,94</b>	591,96	295,84	172,39	960,96

Action E-C / FR0011047513

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>13 241 444,7159</b>	9 933 513,9415	16 959 821,3364	7 747 303,3535	11 292 500,8494
<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,6295</b>	99,4388	99,5446	100,2131	100,6724
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>2,16</b>	-0,50	-0,56	-0,44	-0,40

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I-C / FR0000003964

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>142 862,5858</b>	111 439,9844	97 465,374	180 139,1294	96 292,6011
<b>Valeur liquidative</b>	<b>24 271,5441</b>	23 476,8741	23 478,0759	23 610,2137	23 705,1569
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>551,35</b>	-94,52	-106,65	-92,17	-80,41

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C / FR0013065257

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>100 071,5687</b>	78 961,7296	79 601,5698	90 982,1806	81 975,4107
<b>Valeur liquidative</b>	<b>101 819,9586</b>	98 462,5133	98 429,4851	98 952,366	99 332,438
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>2 336,84</b>	-358,34	-416,04	-368,48	-311,00

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P-C / FR0011362094

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 503 050,7721</b>	1 231 301,069	575 935,3629	630 144,1297	806 220,9416
<b>Valeur liquidative</b>	<b>100,2757</b>	97,2496	97,4446	98,1888	98,7146
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>2,01</b>	-0,58	-0,63	-0,51	-0,51

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG MONETAIRE PLUS

## 4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Obligation</b>						
XS2694034971	ABN AMRO BANK NV 4.25% 22/09/2025	PROPRE	32 500 000,00	32 576 246,08	EUR	0,21
FR001400L4Y2	ALD SA FRN 06/10/2025	PROPRE	25 200 000,00	25 525 188,36	EUR	0,17
FR001400G0W1	ALD SA FRN 21/02/2025	PROPRE	36 100 000,00	36 373 821,71	EUR	0,24
XS2595361978	AT T INC FRN 06/03/2025	PROPRE	28 000 000,00	28 117 362,93	EUR	0,19
XS2575952341	BANCO SANTANDER SA FRN 16/01/2025	PROPRE	26 600 000,00	26 931 032,57	EUR	0,18
XS2696803340	BANK OF MONTREAL FRN 05/09/2025	PROPRE	15 500 000,00	15 566 653,62	EUR	0,10
XS2632933631	BANK OF MONTREAL FRN 06/06/2025	PROPRE	48 800 000,00	49 073 893,80	EUR	0,32
XS2618508340	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 02/05/2025	PROPRE	23 000 000,00	23 205 303,37	EUR	0,15
XS2733010628	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 12/12/2025	PROPRE	27 500 000,00	27 579 602,42	EUR	0,18
XS2692247468	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 22/09/2025	PROPRE	37 500 000,00	37 578 017,50	EUR	0,25
FR001400G1Y5	BNP PARIBAS FRN 24/02/2025	PROPRE	44 500 000,00	44 770 720,69	EUR	0,30
IT0005547812	BTP 2.4% I 15/05/2039	PPLIV	5 550 000,00	5 500 050,00	EUR	0,04
IT0004545890	BTPE I 2.55% 15/09/2041	PPLIV	34 172 000,00	49 999 721,69	EUR	0,33
IT0005542797	BTPS 3.7% 15/06/2030	PPLIV	6 954 000,00	6 999 201,00	EUR	0,05
IT0005454050	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.0% 30/1/2024	PPLIV	40 000 000,00	39 784 000,00	EUR	0,26
IT0005538597	BUONI POLIENNALI DEL TES 3.8% 15/04/2026	PPLIV	100 000 000,00	102 100 000,00	EUR	0,67
IT0005538597	BUONI POLIENNALI DEL TES 3.8% 15/04/2026	PPLIV	146 900 000,00	150 001 059,00	EUR	0,99
IT0005451361	CCTS EU FRN 15/04/2029	PPLIV	39 500 000,00	39 500 000,00	EUR	0,26
XS2712145700	COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR 04/11/2024	PROPRE	58 000 000,00	58 403 201,50	EUR	0,39
FR001400GDG7	CREDIT AGRICOLE SA FRN 07/03/2025	PROPRE	19 100 000,00	19 184 890,59	EUR	0,13
XS2593116085	EATON CAPITAL UNLIMITED FRN 03/06/2024	PROPRE	28 000 000,00	28 098 656,44	EUR	0,19
XS2654115331	GENERAL MILLS INC FRN 08/11/2024	PROPRE	47 000 000,00	47 356 773,08	EUR	0,31
XS2711324504	GENERAL MILLS INC FRN 08/11/2024	PROPRE	29 000 000,00	29 184 997,44	EUR	0,19
IT0005491250	ITALIAN REPUBLIC FRN 15/10/2030	PPLIV	56 200 000,00	55 019 800,00	EUR	0,36

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1435990863	ITALIAN REPUBLIC 1.901% 22/06/2031	PPLIV	41 000 000,00	34 751 600,00	EUR	0,23
IT0005496770	ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	PPLIV	11 100 000,00	10 001 100,00	EUR	0,07
IT0005521981	ITALIAN REPUBLIC 3.40% 01/04/2028	PPLIV	13 373 000,00	13 520 103,00	EUR	0,09
IT0005548315	ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	PPLIV	145 000 000,00	150 002 500,00	EUR	0,99
XS1227831382	ITALY GOVT INT BOND 1.666% 06/06/2028	PPLIV	27 000 000,00	24 772 500,00	EUR	0,16
XS1199014306	ITALY GOVT INT BOND 1.771% 05/03/2029	PPLIV	11 500 000,00	10 414 400,00	EUR	0,07
XS1413812881	ITALY GOVT INT BOND 1.913% 18/05/2029	PPLIV	35 000 000,00	31 775 751,25	EUR	0,21
XS1199008670	ITALY GOVT INT BOND 2.0% 05/09/2032	PPLIV	30 000 000,00	24 672 000,00	EUR	0,16
XS1199008670	ITALY GOVT INT BOND 2.0% 05/09/2032	PPLIV	30 000 000,00	24 396 000,00	EUR	0,16
XS1180459395	ITALY GOVT INT BOND 2.192% 02/02/2032	PPLIV	29 000 000,00	24 771 800,00	EUR	0,16
ES00000126A4	KINGDOM OF SPAIN I 1.8% 30/11/24	PPLIV	8 677 000,00	10 950 635,22	EUR	0,07
ES0000012108	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PPLIV	50 000 000,00	44 450 000,00	EUR	0,29
ES0000012K53	KINGDOM OF SPAIN 0.8% 30/07/2029	PPLIV	150 000 000,00	133 800 000,00	EUR	0,88
ES0000012B39	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/04/2028	PPLIV	50 000 000,00	47 400 000,00	EUR	0,31
ES0000012L29	KINGDOM OF SPAIN 2.8% 31/05/2026	PPLIV	150 000 000,00	151 650 000,00	EUR	1,00
XS2635167880	NATIONAL BANK OF CANADA FRN 13/06/2025	PROPRE	28 000 000,00	28 103 525,96	EUR	0,19
XS2439004339	PROLOGIS EURO FINANCE VAR 08/02/2024	PROPRE	10 200 000,00	10 261 317,13	EUR	0,07
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PPLIV	300 000 000,00	180 600 000,00	EUR	1,19
XS2699640814	SG ISSUER SA 29/11/2024	PROPRE	34 000 000,00	34 104 652,00	EUR	0,22
XS2635183069	SKANDINAVISKA ENSKILDA FRN 13/06/2025	PROPRE	26 200 000,00	26 328 754,95	EUR	0,17
ES0000012M69	SPAIN I 2.05% 30/11/2039	PPLIV	35 000 000,00	39 048 270,03	EUR	0,26
XS2667500727	STRYKER CORP FRN 16/11/2024	PROPRE	47 000 000,00	47 270 838,81	EUR	0,31
XS2577740157	TORONTO DOMINION BANK FRN 20/01/2025	PROPRE	26 400 000,00	26 692 505,84	EUR	0,18
XS2652775789	TORONTO DOMINION BANK FRN 21/07/2025	PROPRE	23 800 000,00	24 060 599,69	EUR	0,16
XS2724994624	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 23/12/2024	PROPRE	33 500 000,00	33 517 345,93	EUR	0,22
XS2630854425	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 29/11/2024	PROPRE	30 000 000,00	30 123 075,00	EUR	0,20
XS2431934608	VOLKSWAGEN FIN SERV NV FRN 17/01/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 192 886,78	EUR	0,13
XS2573948168	VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG FRN 10/04/2024	PROPRE	28 000 000,00	28 311 896,67	EUR	0,19

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2430042841	VOLVO TREASURY AB FRN 11/01/2024	PROPRE	9 500 000,00	9 599 826,21	EUR	0,06
XS2722180051	VOLVO TREASURY AB FRN 21/11/2025	PROPRE	33 000 000,00	33 174 771,67	EUR	0,22
<b>Total Obligation</b>				<b>2 287 148 849,93</b>		<b>15,08</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0013016607	AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI FCP	PROPRE	39 943,427	406 650 848,96	EUR	2,68
FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITYSHORT TERM SRI FCP	PROPRE	1 615,89	166 573 212,71	EUR	1,10
FR0013067790	BFT AUREUS ISR FCP	PROPRE	20 175,52	205 366 819,84	EUR	1,35
FR0010413583	CPR CASH I	PROPRE	1,00	11 415 430,00	EUR	0,08
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>790 006 311,51</b>		<b>5,21</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>3 077 155 161,44</b>		<b>20,29</b>
<b>Swap de Taux</b>						
SWAP04030443	MX1122849#S_20240117	RECU	48 348 418,00	1 542 496,24	EUR	0,01
SWAP04030443	MX1122849#S_20240117	VERSE	-48 348 418,00	-1 410 975,52	EUR	-0,01
SWAP04031604	MX1123510#S_20240118	RECU	15 484 129,00	491 476,92	EUR	0,00
SWAP04031604	MX1123510#S_20240118	VERSE	-15 484 129,00	-436 130,48	EUR	-0,00
SWAP04031871	MX1123755#S_20240119	RECU	77 416 857,00	2 452 997,84	EUR	0,02
SWAP04031871	MX1123755#S_20240119	VERSE	-77 416 857,00	-2 175 671,65	EUR	-0,01
SWAP04032085	MX1123795#S_20240122	RECU	22 253 619,00	705 118,78	EUR	0,00
SWAP04032085	MX1123795#S_20240122	VERSE	-22 253 619,00	-622 497,13	EUR	-0,00
SWAP04033175	MX1125360#S_20240126	RECU	40 618 017,00	1 271 506,40	EUR	0,01
SWAP04033175	MX1125360#S_20240126	VERSE	-40 618 017,00	-1 141 723,21	EUR	-0,01
SWAP04041859	MX1139135#S_20240212	RECU	31 050 714,00	810 952,53	EUR	0,01
SWAP04041859	MX1139135#S_20240212	VERSE	-31 050 714,00	-729 104,37	EUR	-0,00
SWAP04052625	MX1144762#S_20240112	RECU	35 085 487,00	826 098,90	EUR	0,01
SWAP04052625	MX1144762#S_20240112	VERSE	-35 085 487,00	-784 527,88	EUR	-0,01
SWAP04052921	MX1145099#S_20240212	RECU	34 994 185,00	823 949,17	EUR	0,01
SWAP04052921	MX1145099#S_20240212	VERSE	-34 994 185,00	-770 832,26	EUR	-0,01
SWAP04054862	MX1145803#S_20240112	RECU	35 097 981,00	810 709,15	EUR	0,01
SWAP04054862	MX1145803#S_20240112	VERSE	-35 097 981,00	-771 915,69	EUR	-0,01

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04058748	MX1151586#S_20240213	RECU	43 816 172,00	906 335,08	EUR	0,01
SWAP04058748	MX1151586#S_20240213	VERSE	-43 816 172,00	-870 025,89	EUR	-0,01
SWAP04059827	MX1153062#S_20240122	RECU	41 510 347,00	829 054,34	EUR	0,01
SWAP04059827	MX1153062#S_20240122	VERSE	-41 510 347,00	-817 452,72	EUR	-0,01
SWAP04072075	MX1156702#S_20240311	RECU	43 758 179,00	793 910,48	EUR	0,01
SWAP04072075	MX1156702#S_20240311	VERSE	-43 758 179,00	-801 519,46	EUR	-0,01
SWAP04073961	MX1157356#S_20240115	RECU	24 483 879,00	437 144,49	EUR	0,00
SWAP04073961	MX1157356#S_20240115	VERSE	-24 483 879,00	-435 210,76	EUR	-0,00
SWAP04085613	MX1159208#S_20240722	RECU	41 247 321,00	692 837,67	EUR	0,00
SWAP04085613	MX1159208#S_20240722	VERSE	-41 247 321,00	-754 043,05	EUR	-0,00
SWAP04087263	MX1160410#S_20240131	RECU	17 638 754,00	284 412,27	EUR	0,00
SWAP04087263	MX1160410#S_20240131	VERSE	-17 638 754,00	-280 122,97	EUR	-0,00
SWAP04087264	MX1160421#S_20240729	RECU	16 316 813,00	263 096,92	EUR	0,00
SWAP04087264	MX1160421#S_20240729	VERSE	-16 316 813,00	-284 907,70	EUR	-0,00
SWAP04089274	MX1161025#S_20240131	RECU	26 454 014,00	418 751,76	EUR	0,00
SWAP04089274	MX1161025#S_20240131	VERSE	-26 454 014,00	-408 536,49	EUR	-0,00
SWAP04089272	MX1161033#S_20240801	RECU	19 209 486,00	304 075,06	EUR	0,00
SWAP04089272	MX1161033#S_20240801	VERSE	-19 209 486,00	-321 707,16	EUR	-0,00
SWAP04090153	MX1161496#S_20240408	RECU	53 208 765,00	814 844,79	EUR	0,01
SWAP04090153	MX1161496#S_20240408	VERSE	-53 208 765,00	-800 238,20	EUR	-0,01
SWAP04090499	MX1161799#S_20240212	RECU	55 848 114,00	843 761,68	EUR	0,01
SWAP04090499	MX1161799#S_20240212	VERSE	-55 848 114,00	-821 250,25	EUR	-0,01
SWAP04091981	MX1162681#S_20240122	RECU	8 848 078,00	122 745,11	EUR	0,00
SWAP04091981	MX1162681#S_20240122	VERSE	-8 848 078,00	-120 628,41	EUR	-0,00
SWAP04098950	MX1166285#S_20240208	RECU	44 248 712,00	536 567,75	EUR	0,00
SWAP04098950	MX1166285#S_20240208	VERSE	-44 248 712,00	-518 938,98	EUR	-0,00
SWAP04098952	MX1166299#S_20240308	RECU	42 138 075,00	510 973,79	EUR	0,00
SWAP04098952	MX1166299#S_20240308	VERSE	-42 138 075,00	-494 091,34	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04103281	MX1166893#S_20240911	RECU	96 000 819,00	1 114 835,38	EUR	0,01
SWAP04103281	MX1166893#S_20240911	VERSE	-96 000 819,00	-1 285 489,26	EUR	-0,01
SWAP04103480	MX1167095#S_20240911	RECU	24 492 095,00	284 421,05	EUR	0,00
SWAP04103480	MX1167095#S_20240911	VERSE	-24 492 095,00	-328 689,15	EUR	-0,00
SWAP04104566	MX1167321#S_20240314	RECU	33 309 566,00	383 397,36	EUR	0,00
SWAP04104566	MX1167321#S_20240314	VERSE	-33 309 566,00	-375 154,94	EUR	-0,00
SWAP04104567	MX1167330#S_20240214	RECU	19 660 753,00	226 297,78	EUR	0,00
SWAP04104567	MX1167330#S_20240214	VERSE	-19 660 753,00	-220 721,22	EUR	-0,00
SWAP04104617	MX1167339#S_20240415	RECU	31 232 301,00	359 487,78	EUR	0,00
SWAP04104617	MX1167339#S_20240415	VERSE	-31 232 301,00	-356 310,58	EUR	-0,00
SWAP04125452	MX1172028#S_20240702	RECU	15 018 480,00	143 914,08	EUR	0,00
SWAP04125452	MX1172028#S_20240702	VERSE	-15 018 480,00	-166 336,48	EUR	-0,00
SWAP04128221	MX1173048#S_20241002	RECU	38 359 369,00	359 186,69	EUR	0,00
SWAP04128221	MX1173048#S_20241002	VERSE	-38 359 369,00	-496 982,19	EUR	-0,00
SWAP04129959	MX1173512#S_20241003	RECU	24 461 213,00	226 373,24	EUR	0,00
SWAP04129959	MX1173512#S_20241003	VERSE	-24 461 213,00	-313 180,55	EUR	-0,00
SWAP04134502	MX1174054#S_20240108	RECU	24 733 918,00	226 192,50	EUR	0,00
SWAP04134502	MX1174054#S_20240108	VERSE	-24 733 918,00	-227 013,37	EUR	-0,00
SWAP04136829	MX1174148#S_20240108	RECU	25 200 000,00	230 454,84	EUR	0,00
SWAP04136829	MX1174148#S_20240108	VERSE	-25 200 000,00	-230 909,61	EUR	-0,00
SWAP04136987	MX1174564#S_20240118	RECU	59 334 954,00	516 688,78	EUR	0,00
SWAP04136987	MX1174564#S_20240118	VERSE	-59 334 954,00	-518 598,01	EUR	-0,00
SWAP04138699	MX1174850#S_20240513	RECU	41 945 365,00	360 676,08	EUR	0,00
SWAP04138699	MX1174850#S_20240513	VERSE	-41 945 365,00	-383 715,91	EUR	-0,00
SWAP04138854	MX1175002#S_20240110	RECU	28 000 000,00	243 824,00	EUR	0,00
SWAP04138854	MX1175002#S_20240110	VERSE	-28 000 000,00	-244 234,24	EUR	-0,00
SWAP04138833	MX1175006#S_20240111	RECU	9 500 000,00	81 687,76	EUR	0,00
SWAP04138833	MX1175006#S_20240111	VERSE	-9 500 000,00	-81 744,51	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04139332	MX1175201#S_20241010	RECU	95 926 328,00	814 360,17	EUR	0,01
SWAP04139332	MX1175201#S_20241010	VERSE	-95 926 328,00	-1 116 048,09	EUR	-0,01
SWAP04139427	MX1175310#S_20240115	RECU	19 297 441,00	161 715,77	EUR	0,00
SWAP04139427	MX1175310#S_20240115	VERSE	-19 297 441,00	-162 089,67	EUR	-0,00
SWAP04140041	MX1175484#S_20241011	RECU	43 208 756,00	362 096,58	EUR	0,00
SWAP04140041	MX1175484#S_20241011	VERSE	-43 208 756,00	-497 237,17	EUR	-0,00
SWAP04140072	MX1175511#S_20241011	RECU	24 000 204,00	201 125,71	EUR	0,00
SWAP04140072	MX1175511#S_20241011	VERSE	-24 000 204,00	-276 189,23	EUR	-0,00
SWAP04140490	MX1175800#S_20241011	RECU	96 032 471,00	773 295,07	EUR	0,01
SWAP04140490	MX1175800#S_20241011	VERSE	-96 032 471,00	-1 090 071,27	EUR	-0,01
SWAP04140635	MX1175840#S_20241014	RECU	28 803 041,00	231 934,57	EUR	0,00
SWAP04140635	MX1175840#S_20241014	VERSE	-28 803 041,00	-329 667,50	EUR	-0,00
SWAP04140634	MX1175841#S_20241014	RECU	28 803 041,00	231 934,57	EUR	0,00
SWAP04140634	MX1175841#S_20241014	VERSE	-28 803 041,00	-329 667,50	EUR	-0,00
SWAP04140637	MX1175875#S_20240116	RECU	26 600 000,00	214 194,73	EUR	0,00
SWAP04140637	MX1175875#S_20240116	VERSE	-26 600 000,00	-214 259,08	EUR	-0,00
SWAP04141065	MX1176029#S_20240717	RECU	26 177 150,00	207 930,63	EUR	0,00
SWAP04141065	MX1176029#S_20240717	VERSE	-26 177 150,00	-247 145,60	EUR	-0,00
SWAP04141228	MX1176088#S_20240117	RECU	20 000 000,00	158 864,22	EUR	0,00
SWAP04141228	MX1176088#S_20240117	VERSE	-20 000 000,00	-158 862,38	EUR	-0,00
SWAP04141248	MX1176113#S_20240517	RECU	20 489 620,00	162 753,38	EUR	0,00
SWAP04141248	MX1176113#S_20240517	VERSE	-20 489 620,00	-174 369,56	EUR	-0,00
SWAP04141247	MX1176155#S_20240517	RECU	21 953 164,00	174 378,62	EUR	0,00
SWAP04141247	MX1176155#S_20240517	VERSE	-21 953 164,00	-186 824,53	EUR	-0,00
SWAP04141609	MX1176243#S_20241016	RECU	95 954 249,00	751 686,40	EUR	0,00
SWAP04141609	MX1176243#S_20241016	VERSE	-95 954 249,00	-1 093 074,53	EUR	-0,01
SWAP04143419	MX1176691#S_20240122	RECU	26 400 000,00	201 041,87	EUR	0,00
SWAP04143419	MX1176691#S_20240122	VERSE	-26 400 000,00	-201 900,57	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04143244	MX1176759#S_20240122	RECU	17 811 181,00	135 636,10	EUR	0,00
SWAP04143244	MX1176759#S_20240122	VERSE	-17 811 181,00	-136 568,91	EUR	-0,00
SWAP04144209	MX1177026#S_20241007	RECU	12 010 729,00	87 528,82	EUR	0,00
SWAP04144209	MX1177026#S_20241007	VERSE	-12 010 729,00	-131 205,01	EUR	-0,00
SWAP04151217	MX1177812#S_20240125	RECU	24 736 392,00	174 864,30	EUR	0,00
SWAP04151217	MX1177812#S_20240125	VERSE	-24 736 392,00	-176 031,05	EUR	-0,00
SWAP04152400	MX1177925#S_20241023	RECU	25 903 877,00	183 117,38	EUR	0,00
SWAP04152400	MX1177925#S_20241023	VERSE	-25 903 877,00	-282 757,40	EUR	-0,00
SWAP04156029	MX1178077#S_20241024	RECU	24 475 457,00	170 349,18	EUR	0,00
SWAP04156029	MX1178077#S_20241024	VERSE	-24 475 457,00	-258 673,10	EUR	-0,00
SWAP04159382	MX1178304#S_20240126	RECU	118 798 812,00	813 878,78	EUR	0,01
SWAP04159382	MX1178304#S_20240126	VERSE	-118 798 812,00	-820 461,11	EUR	-0,01
SWAP04159452	MX1178309#S_20240105	RECU	24 803 227,00	169 924,43	EUR	0,00
SWAP04159452	MX1178309#S_20240105	VERSE	-24 803 227,00	-170 415,79	EUR	-0,00
SWAP04160139	MX1178464#S_20241025	RECU	12 000 102,00	82 211,50	EUR	0,00
SWAP04160139	MX1178464#S_20241025	VERSE	-12 000 102,00	-126 518,63	EUR	-0,00
SWAP04162126	MX1178843#S_20240130	RECU	4 948 529,00	32 281,73	EUR	0,00
SWAP04162126	MX1178843#S_20240130	VERSE	-4 948 529,00	-32 596,78	EUR	-0,00
SWAP04163268	MX1179172#S_20240201	RECU	98 973 099,00	624 113,37	EUR	0,00
SWAP04163268	MX1179172#S_20240201	VERSE	-98 973 099,00	-627 850,07	EUR	-0,00
SWAP04163554	MX1179249#S_20240430	RECU	8 812 000,00	56 524,11	EUR	0,00
SWAP04163554	MX1179249#S_20240430	VERSE	-8 812 000,00	-59 795,92	EUR	-0,00
SWAP04164767	MX1179439#S_20241030	RECU	21 607 525,00	136 254,65	EUR	0,00
SWAP04164767	MX1179439#S_20241030	VERSE	-21 607 525,00	-203 991,29	EUR	-0,00
SWAP04165962	MX1179616#S_20240202	RECU	23 000 000,00	142 531,19	EUR	0,00
SWAP04165962	MX1179616#S_20240202	VERSE	-23 000 000,00	-142 549,38	EUR	-0,00
SWAP04167138	MX1179902#S_20241104	RECU	17 298 617,00	99 653,97	EUR	0,00
SWAP04167138	MX1179902#S_20241104	VERSE	-17 298 617,00	-147 545,37	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04169286	MX1180717#S_20240108	RECU	49 659 631,00	275 255,89	EUR	0,00
SWAP04169286	MX1180717#S_20240108	VERSE	-49 659 631,00	-275 289,78	EUR	-0,00
SWAP04169617	MX1180752#S_20240909	RECU	43 022 250,00	238 465,88	EUR	0,00
SWAP04169617	MX1180752#S_20240909	VERSE	-43 022 250,00	-323 154,83	EUR	-0,00
SWAP04170650	MX1180842#S_20240209	RECU	49 490 304,00	268 924,81	EUR	0,00
SWAP04170650	MX1180842#S_20240209	VERSE	-49 490 304,00	-270 231,23	EUR	-0,00
SWAP04172005	MX1180865#S_20240109	RECU	99 318 427,00	539 685,30	EUR	0,00
SWAP04172005	MX1180865#S_20240109	VERSE	-99 318 427,00	-539 809,58	EUR	-0,00
SWAP04170921	MX1180911#S_20240208	RECU	47 000 000,00	260 513,95	EUR	0,00
SWAP04170921	MX1180911#S_20240208	VERSE	-47 000 000,00	-260 630,89	EUR	-0,00
SWAP04171070	MX1180930#S_20240108	RECU	10 200 000,00	56 537,07	EUR	0,00
SWAP04171070	MX1180930#S_20240108	VERSE	-10 200 000,00	-56 500,13	EUR	-0,00
SWAP04172027	MX1181105#S_20240110	RECU	49 662 556,00	264 450,08	EUR	0,00
SWAP04172027	MX1181105#S_20240110	VERSE	-49 662 556,00	-264 665,67	EUR	-0,00
SWAP04172219	MX1181141#S_20241108	RECU	8 647 754,00	46 048,76	EUR	0,00
SWAP04172219	MX1181141#S_20241108	VERSE	-8 647 754,00	-73 142,80	EUR	-0,00
SWAP04172310	MX1181181#S_20240115	RECU	22 339 130,00	111 651,59	EUR	0,00
SWAP04172310	MX1181181#S_20240115	VERSE	-22 339 130,00	-111 890,34	EUR	-0,00
SWAP04173438	MX1181348#S_20240201	RECU	12 389 594,00	61 923,53	EUR	0,00
SWAP04173438	MX1181348#S_20240201	VERSE	-12 389 594,00	-62 236,32	EUR	-0,00
SWAP04173650	MX1181400#S_20241111	RECU	8 647 628,00	43 221,08	EUR	0,00
SWAP04173650	MX1181400#S_20241111	VERSE	-8 647 628,00	-71 836,92	EUR	-0,00
SWAP04173649	MX1181481#S_20240115	RECU	41 713 002,00	203 934,87	EUR	0,00
SWAP04173649	MX1181481#S_20240115	VERSE	-41 713 002,00	-204 284,55	EUR	-0,00
SWAP04173723	MX1181674#S_20240613	RECU	35 133 176,00	175 596,59	EUR	0,00
SWAP04173723	MX1181674#S_20240613	VERSE	-35 133 176,00	-200 811,49	EUR	-0,00
SWAP04174264	MX1181973#S_20240220	RECU	49 456 092,00	241 790,83	EUR	0,00
SWAP04174264	MX1181973#S_20240220	VERSE	-49 456 092,00	-244 484,11	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04174446	MX1182276#S_20240516	RECU	6 858 021,00	32 036,24	EUR	0,00
SWAP04174446	MX1182276#S_20240516	VERSE	-6 858 021,00	-34 749,90	EUR	-0,00
SWAP04174777	MX1182457#S_20240520	RECU	58 790 323,00	249 026,01	EUR	0,00
SWAP04174777	MX1182457#S_20240520	VERSE	-58 790 323,00	-274 282,73	EUR	-0,00
SWAP04176489	MX1182852#S_20241118	RECU	20 665 250,00	87 534,55	EUR	0,00
SWAP04176489	MX1182852#S_20241118	VERSE	-20 665 250,00	-155 389,49	EUR	-0,00
SWAP04178635	MX1182966#S_20241119	RECU	12 981 532,00	53 573,56	EUR	0,00
SWAP04178635	MX1182966#S_20241119	VERSE	-12 981 532,00	-91 455,97	EUR	-0,00
SWAP04183685	MX1183391#S_20240524	RECU	17 634 476,00	67 020,07	EUR	0,00
SWAP04183685	MX1183391#S_20240524	VERSE	-17 634 476,00	-75 652,04	EUR	-0,00
<b>Total Swap de Taux</b>				<b>-1 701 369,95</b>		<b>-0,01</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	3 230 597,92	3 230 597,92	EUR	0,02
<b>Total AUTRES</b>				<b>3 230 597,92</b>		<b>0,02</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-0,08	-0,09	CHF	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 693 281 145,88	1 693 281 145,88	EUR	11,16
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,02	0,00	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-113,63	-102,32	USD	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 693 281 043,47</b>		<b>11,16</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLAT.CASH VER.OTC	PROPRE	310 000,00	310 000,00	EUR	0,00
	COLLAT.CASH VER.OTC	PROPRE	340 000,00	340 000,00	EUR	0,00
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	25 237 415,00	25 237 415,00	EUR	0,17
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	1 220 000,00	1 220 000,00	EUR	0,01
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	216 000,00	216 000,00	EUR	0,00
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	700 000,00	700 000,00	EUR	0,00
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	5 122 451,00	5 122 451,00	EUR	0,03

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	COLLAT.CASH VER.REPO	PROPRE	9 355 000,00	9 355 000,00	EUR	0,06
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>42 500 866,00</b>		<b>0,28</b>
<b>DEPOTS A TERME</b>						
	DEP EUR 0.3 02/12/24	PROPRE	27 000 000,00	27 079 254,38	EUR	0,18
	DEP EUR 0.3 11/10/24	PROPRE	53 000 000,00	53 486 686,63	EUR	0,35
	DEP EUR 0.3 18/10/24	PROPRE	9 000 000,00	9 074 137,00	EUR	0,06
	DPAT OIEST 0.09 230	PROPRE	126 000 000,00	126 029 541,40	EUR	0,83
	DPAT OIEST 0.13 240	PROPRE	105 000 000,00	107 714 887,00	EUR	0,71
	DPAT OIEST 0.23 050	PROPRE	36 000 000,00	36 103 422,50	EUR	0,24
	DPAT OIEST 0.24 040	PROPRE	45 000 000,00	45 756 724,00	EUR	0,30
	DPAT OIEST 0.24 070	PROPRE	144 000 000,00	146 851 894,80	EUR	0,97
	DPAT OIEST 0.25 030	PROPRE	45 000 000,00	45 758 574,00	EUR	0,30
		PROPRE	16 000 000,00	16 276 113,56	EUR	0,11
		PROPRE	50 000 000,00	50 553 660,00	EUR	0,33
		PROPRE	8 000 000,00	8 075 352,89	EUR	0,05
		PROPRE	45 000 000,00	45 046 125,00	EUR	0,30
<b>Total DEPOTS A TERME</b>				<b>717 806 373,16</b>		<b>4,73</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	-355 342,98	-355 342,98	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-426 411,59	-426 411,59	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-299 377,03	-299 377,03	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-242 356,99	-242 356,99	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-538 112,37	-538 112,37	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-43 832,96	-43 832,96	EUR	-0,00
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	0,02	0,02	EUR	0,00
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	0,05	0,05	EUR	0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-368,46	-368,46	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARBLOQACQ	PROPRE	-243 597,72	-243 597,72	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARBLOQACQ	PROPRE	-1 074 687,25	-1 074 687,25	EUR	-0,01

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-87 392,82	-87 392,82	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-208 079,37	-208 079,37	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-1 394,37	-1 394,37	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-3 520 953,84</b>		<b>-0,02</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>2 453 297 926,71</b>		<b>16,18</b>
<b>Dossiers</b>						
<b>AD1 REME:PP livree (Doss.,SJ VMOB,CRNE)</b>						
PL—00187480	PL/ES0L02409065/11/0	PPLIV	140 000 000,00	364 171,11	EUR	0,00
PL—00187479	PL/ES0000012B39/11/0	PPLIV	47 400 000,00	123 297,93	EUR	0,00
PL—00187481	PL/ES0000012I08/11/0	PPLIV	44 450 000,00	115 624,33	EUR	0,00
PL—00187488	PL/ES0000012K53/11/0	PPLIV	133 800 000,00	348 043,53	EUR	0,00
PL—00187483	PL/ES0000012L29/11/0	PPLIV	151 650 000,00	394 475,35	EUR	0,00
PL—00187145	PL/ES0000012M69/10/0	PPLIV	39 048 270,03	141 456,70	EUR	0,00
PL—00187146	PL/ES00000126A4/10/0	PPLIV	10 950 635,22	39 669,89	EUR	0,00
PL—00187769	PL/IT0004545890/11/0	PPLIV	49 999 721,69	48 741,40	EUR	0,00
PL—00187490	PL/IT0005438004/11/0	PPLIV	180 600 000,00	469 780,73	EUR	0,00
PL—00187674	PL/IT0005451361/11/0	PPLIV	39 500 000,00	51 346,71	EUR	0,00
PL—00187477	PL/IT0005454050/11/0	PPLIV	39 784 000,00	103 487,02	EUR	0,00
PL—00187739	PL/IT0005491250/11/0	PPLIV	55 019 800,00	59 597,14	EUR	0,00
PL—00187514	PL/IT0005496770/08/0	PPLIV	10 001 100,00	24 930,52	EUR	0,00
PL—00187478	PL/IT0005521981/11/0	PPLIV	13 520 103,00	35 168,79	EUR	0,00
PL—00187482	PL/IT0005538597/11/0	PPLIV	102 100 000,00	265 584,79	EUR	0,00
PL—00187510	PL/IT0005538597/15/0	PPLIV	150 001 059,00	374 877,65	EUR	0,00
PL—00187086	PL/IT0005542797/05/0	PPLIV	6 999 201,00	28 142,23	EUR	0,00
PL—00186988	PL/IT0005547812/05/0	PPLIV	5 500 050,00	23 968,61	EUR	0,00
PL—00187509	PL/IT0005548315/15/0	PPLIV	150 002 500,00	374 881,25	EUR	0,00
PL—00187432	PL/XS1180459395/11/0	PPLIV	24 771 800,00	67 124,01	EUR	0,00
PL—00187093	PL/XS1199008670/08/0	PPLIV	24 396 000,00	98 090,89	EUR	0,00
PL—00187448	PL/XS1199008670/11/0	PPLIV	24 672 000,00	66 853,58	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PL—00187449	PL/XS1199014306/11/0	PPLIV	10 414 400,00	28 219,84	EUR	0,00
PL—00187091	PL/XS1227831382/08/0	PPLIV	24 772 500,00	99 604,72	EUR	0,00
PL—00187092	PL/XS1413812881/08/0	PPLIV	31 775 751,25	127 763,23	EUR	0,00
PL—00187431	PL/XS1435990863/11/0	PPLIV	34 751 600,00	94 166,22	EUR	0,00
<b>Total AD1 REME:PP livree (Doss.,SJ VMOB,CRNE)</b>				<b>3 969 068,17</b>		<b>0,03</b>
<b>Total Dossiers</b>				<b>3 969 068,17</b>		<b>0,03</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets postcomptes.</b>						
FR0128348002	BANQUE FED CREDIT MUT OISEST+0.33% 02/12/2024	PROPRE	18 000 000,00	18 052 079,85	EUR	0,12
FR0128039155	BANQUE FED CREDIT MUTUEL OISEST+0.29% 02/04/2024	PROPRE	42 500 000,00	43 511 989,34	EUR	0,29
FR0128324151	BANQUE FED.CREDIT MUTUEL OISEST+0.3% 13/09/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 249 478,00	EUR	0,30
FR0128197722	BANQUE FED.CREDIT OISEST+0.33% 10/09/2024	PROPRE	56 000 000,00	56 739 465,69	EUR	0,37
FR0128324094	BANQUE FED.CREDIT OISEST+0.34% 14/11/2023	PROPRE	42 000 000,00	42 230 169,33	EUR	0,28
FR0127988485	BANQUE FEDE CREDIT MUTUEL OISESTR+0.32% 08/03/2024	PROPRE	100 000 000,00	102 743 710,00	EUR	0,68
XS2728525028	BARCLAYS BANK OISEST+0.15% 27/02/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 033 316,90	EUR	0,06
XS2729366257	BARCLAYS BANK OISEST+0.23% 30/05/2024	PROPRE	36 000 000,00	36 130 807,50	EUR	0,24
XS2659177989	BARCLAYS BANK OISEST+0.24% 25/01/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 482 508,68	EUR	0,18
XS2667752534	BARCLAYS BANK OISEST+0.25% 12/02/2024	PROPRE	59 000 000,00	59 960 789,43	EUR	0,40
XS2672413924	BARCLAYS BANK PLC BISHOP OISEST+0.25% 22/02/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 134 954,28	EUR	0,06
XS2721052863	BARCLAYS BANK PLC OISEST+0.15% 14/02/2024	PROPRE	78 000 000,00	78 400 926,28	EUR	0,52
XS2672413502	BARCLAYS BANK PLC OISEST+0.25% 21/02/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 679 603,50	EUR	0,30
FR0128327428	BFCM BAN FEDE CR MUTU OISEST+0.33% 04/11/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 041 466,73	EUR	0,06
FR0128041532	BFCM OISEST+0.31% 09/05/2024	PROPRE	62 000 000,00	63 445 587,87	EUR	0,42
FR0128255785	BFCM OISEST+0.32% 11/10/2024	PROPRE	39 000 000,00	39 365 216,80	EUR	0,26
FR0127947556	BFCM OISEST+0.35% 11/04/2024	PROPRE	52 000 000,00	53 518 768,19	EUR	0,35
FR0127945683	BNP PARIBAS OISEST+0.23 01/03/2024	PROPRE	42 500 000,00	43 492 829,75	EUR	0,29
FR0128143486	BNP PARIBAS OISEST+0.24% 09/08/2024	PROPRE	48 500 000,00	48 960 305,96	EUR	0,32
FR0127945675	BNP PARIBAS OISEST+0.28% 31/05/2024	PROPRE	78 000 000,00	79 868 719,66	EUR	0,53
FR0127991570	BNP PARIBAS OISEST+0.285% 31/07/2024	PROPRE	54 000 000,00	54 959 315,25	EUR	0,36

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128252709	BNP PARIBAS SECURIT OISESTR+0.05% 31/01/2024	PROPRE	36 000 000,00	36 082 723,20	EUR	0,24
FR0128252139	BNP PARIBAS SECURITIES OISESTR+0.25% 09/09/2024	PROPRE	23 000 000,00	23 142 614,76	EUR	0,15
FR0127946061	BNP PARIBAS SECURITIES OISEST+0.18% 31/01/2024	PROPRE	37 500 000,00	38 295 930,52	EUR	0,25
FR0127946079	BNP PARIBAS SECURITIES OISEST+0.2% 19/02/2024	PROPRE	37 500 000,00	38 302 603,54	EUR	0,25
FR0127946087	BNP PARIBAS SECURITIES OISEST+0.22% 19/03/2024	PROPRE	75 000 000,00	76 620 400,63	EUR	0,51
FR0127945485	BNP PARIBAS SECURITIES SER OISEST+0.27% 18/04/2024	PROPRE	129 000 000,00	132 245 120,78	EUR	0,87
FR0128254234	BPCE OISESTR+0.34% 11/10/2024	PROPRE	42 500 000,00	42 908 945,86	EUR	0,28
FR0127889113	BPCE OISEST+0.32% 06/03/2024	PROPRE	38 000 000,00	39 215 771,58	EUR	0,26
FR0128324532	BPCE OISEST+0.34% 08/11/2024	PROPRE	25 000 000,00	25 139 596,18	EUR	0,17
FR0128200245	BPCE SA OISEST+0.28% 18/06/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 330 314,10	EUR	0,18
FR0127945055	BPCE SA OISEST+0.29% 12/02/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 770 852,40	EUR	0,18
FR0127866434	BPCE SA OISEST+0.32 08/02/2024	PROPRE	18 000 000,00	18 609 574,20	EUR	0,12
FR0127945063	BPCE SA OISEST+0.32% 11/03/2024	PROPRE	16 000 000,00	16 463 116,09	EUR	0,11
FR0128198498	BPCE SA OISEST+0.33% 106/09/2024	PROPRE	50 000 000,00	50 647 320,14	EUR	0,33
FR0128039395	BPCE SA OISEST+0.34% 05/06/2024	PROPRE	36 000 000,00	36 864 315,00	EUR	0,24
FR0128196617	BPCE SA OISEST+0.34% 06/09/2024	PROPRE	60 000 000,00	60 823 129,17	EUR	0,40
FR0128016088	BPCE SA OISEST+0.34% 10/05/2024	PROPRE	54 000 000,00	55 425 586,05	EUR	0,37
FR0128200252	BPCE SA OISEST+0.34% 18/09/2024	PROPRE	18 000 000,00	18 223 737,60	EUR	0,12
FR0128143155	BPCE SA OISEST+0.35% 02/08/2024	PROPRE	74 000 000,00	75 322 817,42	EUR	0,50
FR0128075829	BPCE SA OISEST+0.35% 05/07/2024	PROPRE	50 000 000,00	51 039 528,19	EUR	0,34
FR0128200005	BPCM OISEST+0.29 04/07/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 565 235,88	EUR	0,30
FR0128198910	BRED BANQUE POPULAIRE OISESTR+0.2% 04/04/2024	PROPRE	50 000 000,00	50 617 709,02	EUR	0,33
FR0128140037	BRED BANQUE POPULAIRE OISEST+0.28% 03/04/2024	PROPRE	58 000 000,00	59 055 504,14	EUR	0,39
FR0128294867	CA CONSUMER FINANCE OISESTR+0.12% 29/01/2024	PROPRE	80 000 000,00	80 569 356,67	EUR	0,53
FR0128350867	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20240108 ESTROI0.01	PROPRE	33 000 000,00	33 075 149,90	EUR	0,22
FR0128350883	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20240111 ESTROI0.01	PROPRE	18 000 000,00	18 035 065,50	EUR	0,12
FR0128039163	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20240502 ESTROI0.31	PROPRE	48 000 000,00	49 152 237,33	EUR	0,32
FR0128168905	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20240813 ESTROI0.32	PROPRE	45 000 000,00	45 734 031,25	EUR	0,30

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127865469	CD BPCE SA POS 20240108 ESTROIO.31	PROPRE	18 000 000,00	18 604 562,00	EUR	0,12
FR0127870063	CD BPCE SA POS 20240220 ESTROIO.32	PROPRE	18 000 000,00	18 594 108,00	EUR	0,12
FR0127954107	CD CRCAM NORMANDIE-SEIN POS 20240426 ESTROIO.34	PROPRE	21 000 000,00	21 459 953,78	EUR	0,14
FR0128104009	CD CRCAM NORMANDIE-SEIN POS 20240711 ESTROIO.33	PROPRE	40 000 000,00	40 674 901,11	EUR	0,27
FR0127944447	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20240111 ESTROIO.27	PROPRE	45 000 000,00	46 267 388,37	EUR	0,31
FR0128103043	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20240219 ESTROIO.24	PROPRE	46 000 000,00	46 860 558,29	EUR	0,31
FR0127892679	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20240313 ESTROIO.32	PROPRE	43 000 000,00	44 348 903,44	EUR	0,29
FR0128103068	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20240418 ESTROIO.3	PROPRE	43 000 000,00	43 827 956,28	EUR	0,29
FR0128017516	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20240516 ESTROIO.35	PROPRE	48 000 000,00	49 248 757,20	EUR	0,32
FR0128198688	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20240812 ESTROIO.29	PROPRE	50 000 000,00	50 635 243,33	EUR	0,33
FR0128168897	CD CREDIT INDUS ET COMM POS 20240715 ESTROIO.31	PROPRE	19 000 000,00	19 309 174,81	EUR	0,13
FR0128305788	CD ENGIE SA POS 20240104 ESTROIO.06	PROPRE	22 500 000,00	22 519 699,75	EUR	0,15
FR0128345768	CD LA BANQUE POSTALE POS 20240905 ESTROIO.25	PROPRE	26 500 000,00	26 577 904,56	EUR	0,18
FR0127902403	CD SOCIETE GENERALE POS 20240402 ESTROIO.34	PROPRE	100 000 000,00	102 848 048,61	EUR	0,68
FR0127905349	CP ING BANK NV POS 20240531 ESTROIO.39	PROPRE	29 000 000,00	29 724 108,89	EUR	0,20
XS2669246071	CP NORDEA BANK ABP POS 20240314 ESTROIO.22	PROPRE	46 000 000,00	46 728 603,46	EUR	0,31
XS2669246402	CP NORDEA BANK ABP POS 20240614 ESTROIO.27	PROPRE	36 000 000,00	36 592 869,40	EUR	0,24
XS2654786891	CP NORDEA BANK ABP POS 20240715 ESTROIO.31	PROPRE	80 000 000,00	81 589 305,55	EUR	0,54
FR0128258177	CRCAM BRIE PICARDIE OISEST+0.26% 18/07/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 170 543,67	EUR	0,13
FR0128199678	CREDIT AGRICOLE OISEST+0.29% 14/08/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 336 762,00	EUR	0,18
FR0128039643	CREDIT AGRICOLE OISEST+0.34% 06/05/2024	PROPRE	42 500 000,00	43 521 077,73	EUR	0,29
FR0128199686	CREDIT AGRICOLE S A OISEST+0.31% 13/09/2024	PROPRE	61 500 000,00	62 268 309,76	EUR	0,41
FR0128039668	CREDIT AGRICOLE SA OISESTR+0.36% 04/06/2024	PROPRE	40 500 000,00	41 481 751,05	EUR	0,27
FR0128202514	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.27% 22/07/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 313 813,80	EUR	0,18
FR0128197862	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.29% 11/07/2024	PROPRE	39 000 000,00	39 509 469,78	EUR	0,26
FR0128343490	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.3% 23/10/2024	PROPRE	21 000 000,00	21 086 773,23	EUR	0,14
FR0128256635	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.30% 11/10/2024	PROPRE	49 000 000,00	49 440 858,85	EUR	0,33
FR0128197870	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.30% 12/08/2024	PROPRE	40 000 000,00	40 520 782,55	EUR	0,27

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128343508	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.32% 22/11/2024	PROPRE	64 000 000,00	64 267 809,24	EUR	0,42
FR0128016583	CREDIT INDUSTRIEL ET COMME OISEST+0.3% 04/03/2024	PROPRE	63 000 000,00	64 611 323,70	EUR	0,43
FR0128041490	CREDIT INDUSTRIEL ET OISEST+0.29% 09/04/2024	PROPRE	34 000 000,00	34 786 693,89	EUR	0,23
FR0128040559	CREDIT LYONNAIS OISEST+0.31% 07/03/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 632 136,60	EUR	0,18
FR0128296615	CREDIT LYONNAIS OISEST+0.32% 01/11/2024	PROPRE	11 000 000,00	11 074 305,10	EUR	0,07
FR0128198035	CREDIT LYONNAIS OISEST+0.32% 12/09/2024	PROPRE	13 000 000,00	13 168 151,53	EUR	0,09
FR0128257955	CREDIT LYONNAIS OISEST+30% 18/10/2024	PROPRE	50 000 000,00	50 418 913,33	EUR	0,33
FR0128019280	CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.25% 26/02/2024	PROPRE	5 000 000,00	5 121 394,32	EUR	0,03
FR0128039320	CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.33% 05/06/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 214 766,25	EUR	0,06
FR0128296433	ENGIE OISEST+0.11% 31/01/2024	PROPRE	23 000 000,00	23 151 849,45	EUR	0,15
FR0128254184	ENGIE OISEST+0.12% 11/01/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 079 867,60	EUR	0,06
FR0128352681	ENGIE SA OISEST+0.09% 15/01/2024	PROPRE	43 000 000,00	43 071 557,85	EUR	0,28
FR0128198753	ING BANK NV OISESTR+0.3% 12/09/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 580 501,63	EUR	0,30
FR0128294669	ING BANK NV OISESTR+0.3% 25/10/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 067 549,47	EUR	0,06
FR0128142157	ING BANK NV OISEST+0.24% 31/05/2024	PROPRE	26 000 000,00	26 455 436,94	EUR	0,17
FR0127902726	ING BANK NV OISEST+0.3% 23/04/2024	PROPRE	88 000 000,00	90 440 700,29	EUR	0,60
FR0128324102	ING BANK NV OISEST+0.31% 08/11/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 052 690,57	EUR	0,06
FR0128206796	ING BANK NV OISEST+0.315% 26/09/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 506 677,50	EUR	0,30
FR0128345032	ING BANK NV OISEST+0.33 26/11/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 170 678,26	EUR	0,30
FR0128251800	ING BANK NV OISEST+0.345% 08/10/2024	PROPRE	44 500 000,00	44 948 443,31	EUR	0,30
FR0128349240	ING BANK NV OISEST+0.35% 02/12/2024	PROPRE	17 500 000,00	17 556 643,95	EUR	0,12
FR0127903831	ING BANK OISEST+0.31% 10/05/2024	PROPRE	45 000 000,00	46 183 898,75	EUR	0,30
FR0128346097	LA BANQUE POSTALE OISEST+0.035% 31/01/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 026 771,41	EUR	0,18
FR0128195445	LA BANQUE POSTALE OISEST+0.09% 27/02/2024	PROPRE	22 000 000,00	22 079 886,65	EUR	0,15
FR0128195429	LA BANQUE POSTALE OISEST+0.22% 27/08/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 102 066,53	EUR	0,18
FR0127947762	NATIXIS OISEST+0.33% 11/04/2024	PROPRE	43 000 000,00	44 252 390,77	EUR	0,29
FR0128323195	NATIXIS OISEST+0.34% 08/11/2024	PROPRE	53 000 000,00	53 321 046,77	EUR	0,35
FR0128076017	NATIXIS SA OISEST+0.35% 05/07/2024	PROPRE	100 000 000,00	102 079 056,39	EUR	0,67

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2704973226	NORDEA BANK ABP OISEST+0.22% 12/08/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 252 657,23	EUR	0,18
XS2708724336	NORDEA BANK ABP OISEST+0.22% 20/08/2024	PROPRE	22 500 000,00	22 689 075,00	EUR	0,15
XS2705724305	NORDEA BANK ABP OISEST+0.23% 13/09/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 248 152,28	EUR	0,18
XS2673807165	NORDEA BANK ABP OISEST+0.23% 24/04/2024	PROPRE	27 000 000,00	27 402 875,85	EUR	0,18
XS2708746065	NORDEA BANK ABP OISEST+0.24% 20/09/2024	PROPRE	22 000 000,00	22 185 636,74	EUR	0,15
XS2590584731	NORDEA BANK ABP OISEST+0.25% 16/02/2024	PROPRE	29 000 000,00	29 941 871,51	EUR	0,20
XS2701566650	NORDEA BANK ABP OISEST+0.29% 04/10/2024	PROPRE	34 000 000,00	34 365 509,63	EUR	0,23
FR0127954230	NORMANDIE SEINCRCAM DE OIESTR+0.37% 05/07/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 042 074,82	EUR	0,01
FR0128104512	NORMANDIE SEINE OIESTR+0.31% 11/10/2024	PROPRE	40 000 000,00	40 368 644,33	EUR	0,27
FR0128326115	OCEAN OIESTR+0.35% 15/11/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 053 532,69	EUR	0,07
FR0128344449	PALTINE SA OIESTR+0.21% 27/05/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 033 696,40	EUR	0,06
FR0128000777	RABOBANK NEDERLAND NV OIESTR+0.31% 30/07/2024	PROPRE	25 000 000,00	25 459 376,95	EUR	0,17
FR0128308741	RABOBANK NEDERLAND OIESTR+0.29% 22/11/2024	PROPRE	100 000 000,00	100 398 010,27	EUR	0,66
XS2726334878	ROYAL BANK OF CANADA OIESTR+0.28% 22/11/2024	PROPRE	41 500 000,00	41 705 465,81	EUR	0,27
FR001400J9X7	SG ISSUER OIESTR+0.05% 15/07/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 361 782,06	EUR	0,13
FR0128352111	SOCIETE GEBERALE OIESTR+0.38% 07/01/2025	PROPRE	20 000 000,00	20 041 552,22	EUR	0,13
FR0127751867	SOCIETE GENERALE ACT OIESTR+0.38% 22/03/2024	PROPRE	46 000 000,00	47 445 473,33	EUR	0,31
FR0127750356	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.38% 08/03/2024	PROPRE	63 000 000,00	65 042 000,80	EUR	0,43
FR0128196807	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.4% 31/10/2024	PROPRE	9 000 000,00	9 076 887,03	EUR	0,06
FR0128345131	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.415% 31/01/2025	PROPRE	45 000 000,00	45 184 800,13	EUR	0,30
FR0128295682	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.2% 31/05/2024	PROPRE	45 000 000,00	45 312 178,13	EUR	0,30
FR0128345511	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.31% 31/10/2024	PROPRE	18 000 000,00	18 068 746,95	EUR	0,12
FR0127903518	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.35% 03/05/2024	PROPRE	72 000 000,00	73 959 820,80	EUR	0,49
FR0128295708	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.35% 04/11/2024	PROPRE	59 000 000,00	59 457 577,94	EUR	0,39
FR0128141092	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.36% 31/07/2024	PROPRE	52 000 000,00	52 967 075,34	EUR	0,35
FR0127748681	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.37% 31/01/2024	PROPRE	43 000 000,00	44 496 442,52	EUR	0,29
FR0128049402	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.4% 31/07/2024	PROPRE	43 000 000,00	43 818 400,13	EUR	0,29
FR0128293828	SOCIETE GENERALE OIESTR+0.44% 31/01/2025	PROPRE	25 000 000,00	25 194 838,96	EUR	0,17

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128326289	SOCIETE GENERALE OISEST+0.5% 16/05/2025	PROPRE	45 000 000,00	45 255 828,38	EUR	0,30
FR0128169838	SOCIETE GENERALE OISEST+0.53% 17/02/2025	PROPRE	26 000 000,00	26 473 053,75	EUR	0,17
FR0128202548	UNICREDIT SPA OISEST+0.19% 22/02/2024	PROPRE	37 000 000,00	37 421 481,28	EUR	0,25
FR0128349083	UNICREDIT SPA OISEST+0.23% 04/06/2024	PROPRE	22 500 000,00	22 566 307,93	EUR	0,15
FR0128256361	UNICREDIT SPA OISEST+0.23% 12/04/2024	PROPRE	43 000 000,00	43 400 156,93	EUR	0,29
FR0128202530	UNICREDIT SPA OISEST+0.23% 22/03/2024	PROPRE	37 000 000,00	37 430 748,65	EUR	0,25
FR0128349091	UNICREDIT SPA OISEST+0.25% 04/07/2024	PROPRE	22 500 000,00	22 564 822,31	EUR	0,15
<b>Total Interets postcomptes.</b>				<b>5 595 452 248,47</b>		<b>36,89</b>
<b>Interets precomptes.</b>						
XS2719139235	ABN AMRO BANK NV ZCP 01/02/2024	CVTSWP	12 500 000,00	12 453 435,27	EUR	0,08
XS2705561327	ABN AMRO BANK NV ZCP 11/10/2024	CVTSWP	45 000 000,00	43 739 413,46	EUR	0,29
XS2580286941	ABN AMRO BANK NV ZCP 22/01/2024	CVTSWP	23 000 000,00	22 939 548,48	EUR	0,15
XS2699907080	AMCOR UK FINANCE PLC ZCP 05/01/2024	CVTSWP	25 000 000,00	24 980 316,34	EUR	0,16
XS2710743878	AMERICA MOVIL BV ZCP 25/01/2024	CVTSWP	25 000 000,00	24 923 501,18	EUR	0,16
FR0127999227	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 15/01/2024	CVTSWP	25 000 000,00	24 953 434,71	EUR	0,16
FR0127999540	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 22/01/2024	CVTSWP	9 000 000,00	8 976 319,39	EUR	0,06
FR0128150747	ARVAL ZCP 02/07/2024	CVTSWP	15 500 000,00	15 200 799,75	EUR	0,10
XS2702845319	AVERY DENNISON TREASURY MANAGE ZCP 08/01/2024	CVTSWP	25 000 000,00	24 971 501,47	EUR	0,16
XS2704945364	BANCO SANTANDER SA ZCP 10/10/2024	CVTSWP	100 000 000,00	97 113 363,19	EUR	0,64
XS2688508139	BANCO SANTANDER SA ZCP 11/09/2024	CVTSWP	100 000 000,00	97 372 615,25	EUR	0,64
XS2667552363	BANCO SANTANDER SA ZCP 12/02/2024	CVTSWP	57 000 000,00	56 717 079,43	EUR	0,37
XS2662535835	BANCO SANTANDER SA ZCP 29/07/2024	CVTSWP	17 000 000,00	16 623 129,01	EUR	0,11
XS2662536304	BANCO SANTANDER SA ZCP 31/01/2024	CVTSWP	18 000 000,00	17 934 503,14	EUR	0,12
XS2723551698	BANK OF AMERICA EUROPE DAC CDN 20/05/2024	CVTSWP	60 000 000,00	59 090 280,33	EUR	0,39
BE6347958843	BELFIUS BANK SA CDN 01/03/2024	PROPRE	100 000 000,00	99 311 499,83	EUR	0,65
BE6342849195	BNP PARIBAS FORTIS SA CDN 12/02/2024	CVTSWP	32 000 000,00	31 841 919,89	EUR	0,21
BE6342849195	BNP PARIBAS FORTIS SA CDN 12/02/2024	CVTSWP	36 000 000,00	35 822 159,88	EUR	0,24
BE6346340183	BNP PARIBAS FORTIS SA NV CDN 09/09/2024	CVTSWP	44 500 000,00	43 362 071,14	EUR	0,29
FR0128258581	BRIE PICARDIE CRCAM ZCP 29/02/2024	PROPRE	23 000 000,00	22 843 323,36	EUR	0,15

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0128350990	CARREFOUR ZCP 08/01/2024	PROPRE	50 000 000,00	49 944 977,68	EUR	0,33
XS2721505324	CATERPILLAR INTERNATIONAL ZCP 16/01/2024	PROPRE	30 000 000,00	29 941 530,39	EUR	0,20
XS2712610711	COCO COLA HBC FINANCE ZCP 30/01/2024	CVTSWP	5 000 000,00	4 982 288,07	EUR	0,03
IT0005571069	CP CASSA DEPOSITI E PRESTI PRE 20240115 4.115	CVTSWP	22 500 000,00	22 457 839,31	EUR	0,15
FR0128229822	DANSKE BANK AS ZCP 02/10/2024	CVTSWP	40 000 000,00	38 893 764,53	EUR	0,26
XS2706162919	DNB BANK ASA ZCP 11/10/2024	CVTSWP	100 000 000,00	97 201 709,40	EUR	0,64
FR0128150473	ELECTRICITE DE FRAN ZCP 29/01/2024	PROPRE	60 000 000,00	59 792 616,29	EUR	0,39
FR0128143510	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 15/01/2024	CVTSWP	19 500 000,00	19 463 091,95	EUR	0,13
FR0128143510	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 15/01/2024	CVTSWP	42 000 000,00	41 920 505,75	EUR	0,28
FR0128305028	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 28/02/2024	PROPRE	40 000 000,00	39 729 433,67	EUR	0,26
XS2718168045	ENI SPA ZCP 09/01/2024	CVTSWP	100 000 000,00	99 877 121,42	EUR	0,66
XS2723579608	ENI SPA ZCP 17/01/2024	PROPRE	20 000 000,00	19 957 582,33	EUR	0,13
XS2736379400	FIDELITY NATIONAL INFORM ZCP 10/01/2024	PROPRE	27 500 000,00	27 462 665,55	EUR	0,18
XS2734126977	FIDELITY NATIONAL ZCP 10/01/2024	PROPRE	15 000 000,00	14 979 635,76	EUR	0,10
FR0128326263	FINANCIERE AGACHE ZCP 16/05/2024	CVTSWP	7 000 000,00	6 895 003,40	EUR	0,05
XS2721634645	FISERV INC ZCP 18/01/2024	PROPRE	58 000 000,00	57 870 478,52	EUR	0,38
XS2735826906	HEINEKEN NV ZCP 11/01/2024	PROPRE	38 000 000,00	37 945 323,78	EUR	0,25
FR0128328384	HSBC CONTINENTAL EU ZCP 23/02/2024	PROPRE	35 000 000,00	34 786 376,61	EUR	0,23
XS2703640800	IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 18/01/2024	CVTSWP	60 000 000,00	59 865 232,43	EUR	0,39
XS2582543760	ING BANK ZCP 26/01/2024	CVTSWP	42 000 000,00	41 873 637,27	EUR	0,28
XS2707191552	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 17/05/2024	CVTSWP	21 000 000,00	20 678 292,64	EUR	0,14
XS2720181119	INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 13/06/2024	PROPRE	36 000 000,00	35 348 574,74	EUR	0,23
XS2666368498	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 08/04/2024	CVTSWP	54 700 000,00	54 090 670,43	EUR	0,36
XS2649705717	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 11/03/2024	CVTSWP	45 000 000,00	44 636 187,49	EUR	0,29
XS2623863920	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 12/01/2024	CVTSWP	36 000 000,00	35 944 370,30	EUR	0,24
XS2625989855	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 12/01/2024	CVTSWP	36 000 000,00	35 944 370,30	EUR	0,24
XS2733520584	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 12/01/2024	PROPRE	49 000 000,00	48 924 281,79	EUR	0,32
XS2637381364	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 13/02/2024	CVTSWP	45 000 000,00	44 770 032,74	EUR	0,30

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2704419808	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 13/05/2024	CVTSWP	43 000 000,00	42 359 388,36	EUR	0,28
XS2689966211	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 14/02/2024	CVTSWP	20 000 000,00	19 895 562,60	EUR	0,13
XS2689968936	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 14/03/2024	CVTSWP	34 000 000,00	33 713 947,23	EUR	0,22
XS2689971724	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 15/04/2024	CVTSWP	32 000 000,00	31 619 345,11	EUR	0,21
XS2726793552	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL ZCP 24/05/2024	CVTSWP	18 000 000,00	17 715 485,30	EUR	0,12
FR0128143403	JYSKE BANK ZCP 01/08/2024	CVTSWP	20 000 000,00	19 559 907,01	EUR	0,13
BE6347959858	KBC BANK NV CDN 23/02/2024	PROPRE	100 000 000,00	99 386 021,16	EUR	0,66
BE6346641283	KBC BANK NV CDN 26/02/2024	PROPRE	30 000 000,00	29 805 883,50	EUR	0,20
BE6347529438	KBC BANK NV ZCP 04/03/2024	PROPRE	50 000 000,00	49 638 265,84	EUR	0,33
FR0128143387	MEDIOBANCA INTERNAT ZCP 31/01/2024	CVTSWP	27 000 000,00	26 905 720,93	EUR	0,18
FR0128295849	MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 30/04/2024	CVTSWP	9 000 000,00	8 881 914,43	EUR	0,06
XS2713232556	MUFG BANK LTD CDN 01/02/2024	CVTSWP	100 000 000,00	99 624 257,53	EUR	0,66
XS2717994540	MUFG BANK LTD CDN 09/02/2024	CVTSWP	50 000 000,00	49 770 422,53	EUR	0,33
XS2735286366	MUFG BANK LTD CDN 13/02/2024	PROPRE	99 000 000,00	98 504 590,83	EUR	0,65
XS2725801463	NATIONAL GRID NORTH AMERICA IN ZCP 11/01/2024	PROPRE	33 000 000,00	32 951 352,40	EUR	0,22
XS2724523696	NORDEA BANK ABP ZCP 18/11/2024	CVTSWP	21 500 000,00	20 837 309,29	EUR	0,14
XS2725193580	NORDEA BANK ABP ZCP 19/11/2024	CVTSWP	13 500 000,00	13 082 864,08	EUR	0,09
XS2577792893	NORDEA BANK CDN 17/01/2024	CVTSWP	50 000 000,00	49 896 081,73	EUR	0,33
XS2711513148	NORDEA BANK ZCP 24/10/2024	CVTSWP	25 500 000,00	24 763 098,34	EUR	0,16
FR0128258516	NORMANDIE SEINE ZCP 22/02/2024	PROPRE	10 000 000,00	9 939 606,64	EUR	0,07
XS2707193178	NTESA SANPAOLO BANK ZCP 17/05/2024	CVTSWP	22 500 000,00	22 155 313,54	EUR	0,15
XS2729286141	NTT FINANCE UK LIMI ZCP 17/01/2024	PROPRE	30 000 000,00	29 935 954,12	EUR	0,20
XS2705651664	OP CORPORATE BANK P ZCP 11/10/2024	CVTSWP	25 000 000,00	24 291 561,31	EUR	0,16
XS2706168361	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 14/10/2024	CVTSWP	30 000 000,00	29 142 723,87	EUR	0,19
XS2706272429	OP CORPORATE BANK ZCP 14/10/2024	CVTSWP	30 000 000,00	29 142 723,87	EUR	0,19
XS2727588837	REPSOL EUROPE FINANCE ZCP 29/01/2024	PROPRE	75 000 000,00	74 747 030,72	EUR	0,49
XS2711906979	SANTANDER CONSUMER FINANCIAL ZCP 26/01/2024	CVTSWP	120 000 000,00	119 629 575,79	EUR	0,79
XS2719131414	SEB AB PUBLIC ZCP 08/11/2024	CVTSWP	9 000 000,00	8 746 164,85	EUR	0,06

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2658272849	SEB SA ZCP 22/07/2024	CVTSWP	43 000 000,00	42 155 166,86	EUR	0,28
XS2715815721	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN ZCP 04/11/2024	CVTSWP	18 000 000,00	17 497 785,67	EUR	0,12
XS2712035943	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN ZCP 25/10/2024	CVTSWP	12 500 000,00	12 160 581,87	EUR	0,08
XS2720108971	SKANDINAVISKA ENSKILDA ZCP 11/11/2024	CVTSWP	9 000 000,00	8 744 128,70	EUR	0,06
ES0L02409065	SPAIN 0% 06/09/2024	PPLIV	143 725 000,00	140 000 000,00	EUR	0,92
XS2735279585	STANLEY BLACK AND D ZCP 03/01/2024	PROPRE	15 000 000,00	14 991 374,27	EUR	0,10
XS2721648603	STANLEY BLACK AND DECKER INC ZCP 10/01/2024	PROPRE	20 000 000,00	19 972 441,45	EUR	0,13
XS2722149056	SUMITOMO MITSUI TRUST BANK ZCP 20/02/2024	PROPRE	50 000 000,00	49 706 963,94	EUR	0,33
XS2689233737	SVENSKA HANDELSBANK ZCP 11/09/2024	CVTSWP	25 500 000,00	24 835 955,80	EUR	0,16
XS2579497533	SVENSKA HANDELSBANK ZCP 18/01/2024	CVTSWP	16 000 000,00	15 965 200,05	EUR	0,11
XS2701658853	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 03/10/2024	CVTSWP	25 500 000,00	24 785 274,07	EUR	0,16
XS2580224249	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 19/01/2024	CVTSWP	80 000 000,00	79 817 265,69	EUR	0,53
XS2711050455	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 23/10/2024	CVTSWP	27 000 000,00	26 196 722,55	EUR	0,17
FR0128152891	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 30/10/2024	CVTSWP	22 500 000,00	21 817 143,40	EUR	0,14
FR0128153386	SVENSKA HANDELSBANKEN ZCP 07/10/2024	CVTSWP	12 500 000,00	12 145 304,99	EUR	0,08
XS2707093030	SVENSKA HANDELSBKN ZCP 17/07/2024	CVTSWP	27 000 000,00	26 433 342,92	EUR	0,17
XS2707591819	SWEDBANK AB ZCP 16/10/2024	CVTSWP	100 000 000,00	97 190 240,59	EUR	0,64
XS2708619387	TENNET HOLDIND BV ZCP 22/01/2024	CVTSWP	18 000 000,00	17 951 236,30	EUR	0,12
XS2719098704	TENNET HOLDING BV ZCP 10/01/2024	CVTSWP	50 000 000,00	49 932 027,77	EUR	0,33
FR0128252188	THALES ZCP 08/01/2024	CVTSWP	50 000 000,00	49 943 790,05	EUR	0,33
XS2684496719	UNICREDIT SPA ZCP 08/02/2024	CVTSWP	45 000 000,00	44 798 315,91	EUR	0,30
XS2684506962	UNICREDIT SPA ZCP 08/03/2024	CVTSWP	43 000 000,00	42 671 249,13	EUR	0,28
XS2642513894	UNICREDIT SPA ZCP 22/01/2024	CVTSWP	42 500 000,00	42 388 589,22	EUR	0,28
XS2739003494	UNIPER SE ZCP 10/01/2024	PROPRE	9 000 000,00	8 986 728,44	EUR	0,06
FR0128252691	VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 11/03/2024	PROPRE	90 000 000,00	89 275 032,57	EUR	0,59
FR0128352566	VINCI SA ZCP 15/01/2024	PROPRE	34 000 000,00	33 936 208,94	EUR	0,22
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>4 038 287 953,10</b>		<b>26,63</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>9 633 740 201,57</b>		<b>63,52</b>
<b>Total SG MONETAIRE PLUS</b>				<b>15 166 460 987,94</b>		<b>100,00</b>

## Annexe(s)

## Caractéristiques de la Sicav



### Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.  
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

## SG MONETAIRE PLUS - E (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0011047513 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de SG MONETAIRE PLUS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Monétaire standard

**Objectifs :** En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les

investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 jour à 3 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 3 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 870 Rendement annuel moyen -1,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 880 Rendement annuel moyen -1,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 890 Rendement annuel moyen -1,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 990 Rendement annuel moyen -0,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 31/03/2022

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/09/2017

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 27/10/2023

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois*
<b>Coûts totaux</b>	€105
<b>Incidence des coûts**</b>	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>		
<b>Coûts de gestion</b>	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,46 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour à 3 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0,25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG MONETAIRE PLUS pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@suggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@suggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).



## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SG MONETAIRE PLUS - I (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0000003964 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de SG MONETAIRE PLUS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Monétaire standard

**Objectifs :** En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des

investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 jour à 3 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 3 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 870 Rendement annuel moyen -1,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 880 Rendement annuel moyen -1,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 900 Rendement annuel moyen -1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 990 Rendement annuel moyen -0,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 31/03/2022

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/09/2017

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 27/10/2023

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

## SG MONETAIRE PLUS - I

Document  
d'informations  
clés

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois*
<b>Coûts totaux</b>	€103
<b>Incidence des coûts**</b>	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs</b>		
0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.		1,98 EUR
<b>ou d'exploitation</b>		
<b>Coûts de transaction</b>	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour à 3 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0,25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG MONETAIRE PLUS pour plus de détails concernant les rachats.

#### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@sggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

# SG MONETAIRE PLUS



## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SG MONETAIRE PLUS - I2 (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013065257 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de SG MONETAIRE PLUS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Monétaire standard

**Objectifs :** En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des

investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 jour à 3 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 3 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 870 Rendement annuel moyen -1,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 880 Rendement annuel moyen -1,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 900 Rendement annuel moyen -1,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 990 Rendement annuel moyen -0,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 31/03/2022

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/09/2017

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 27/10/2023

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois*
<b>Coûts totaux</b>	€102
<b>Incidence des coûts**</b>	1,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs</b>		
0,07% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.		1,77 EUR
<b>ou d'exploitation</b>		
<b>Coûts de transaction</b>	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	30,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour à 3 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0,25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG MONETAIRE PLUS pour plus de détails concernant les rachats.

#### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@sggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).



## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SG MONETAIRE PLUS - P (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0011362094 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de SG MONETAIRE PLUS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Monétaire standard

**Objectifs :** En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marché monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des

investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 jour à 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG MONETAIRE PLUS.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 jour à 3 mois	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour à 3 mois. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 870 Rendement annuel moyen -1,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 880 Rendement annuel moyen -1,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 890 Rendement annuel moyen -1,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 990 Rendement annuel moyen -0,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Scénario défavorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 31/03/2022

**Scénario intermédiaire :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/09/2017

**Scénario favorable :** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2023 et 27/10/2023

### Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

# SG MONETAIRE PLUS

## SG MONETAIRE PLUS - P

Document  
d'informations  
clés

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 jour à 3 mois*
Coûts totaux	€107
Incidence des coûts**	1,1%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 jour à 3 mois
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	6,93 EUR
Coûts de transaction	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour à 3 mois. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0,25 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG MONETAIRE PLUS pour plus de détails concernant les rachats.

#### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [serviceclients.s2g@sggestion.fr](mailto:serviceclients.s2g@sggestion.fr)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur

[www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

## Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :  
SG MONETAIRE PLUS

Identifiant d'entité juridique :  
9695004OD683AJ5MG961

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**   **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>57,88 %</b> d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?**

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

# SG MONETAIRE PLUS

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

## ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.819 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.096 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

#### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

À la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.71 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.094 (D).

#### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

# SG MONETAIRE PLUS

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2023 au 31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI I2 (C)	Finance	Fonds	France	2,71 %
BTPS IE 2.55% 09/41	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	2,60 %
BTPS 3.8% 04/26 3Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	1,69 %
BFT AUREUS ISR - I2 (C)	Finance	Fonds	France	1,37 %
BTPS 4.1% 02/29 5Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	1,33 %
BTPS 1.5% 04/45 34Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	1,27 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	1,11 %
SPAIN 2.8% 05/26	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	1,02 %
BTPS 3.8% 08/28 5Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	1,01 %
BTPS 4% 11/30 7Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,94 %
SGLT 0% 06/09/24 12M	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	0,93 %
SPAIN 0.8% 07/29	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	0,91 %
NCP 18/04/24 BNPP EUR V ESTR OIS +0.27	Corporates	Bancaire	France	0,88 %
DAT 23/02/24 BBVI EUR V ESTR	Autres	Autres	Espagne	0,84 %

# SG MONETAIRE PLUS

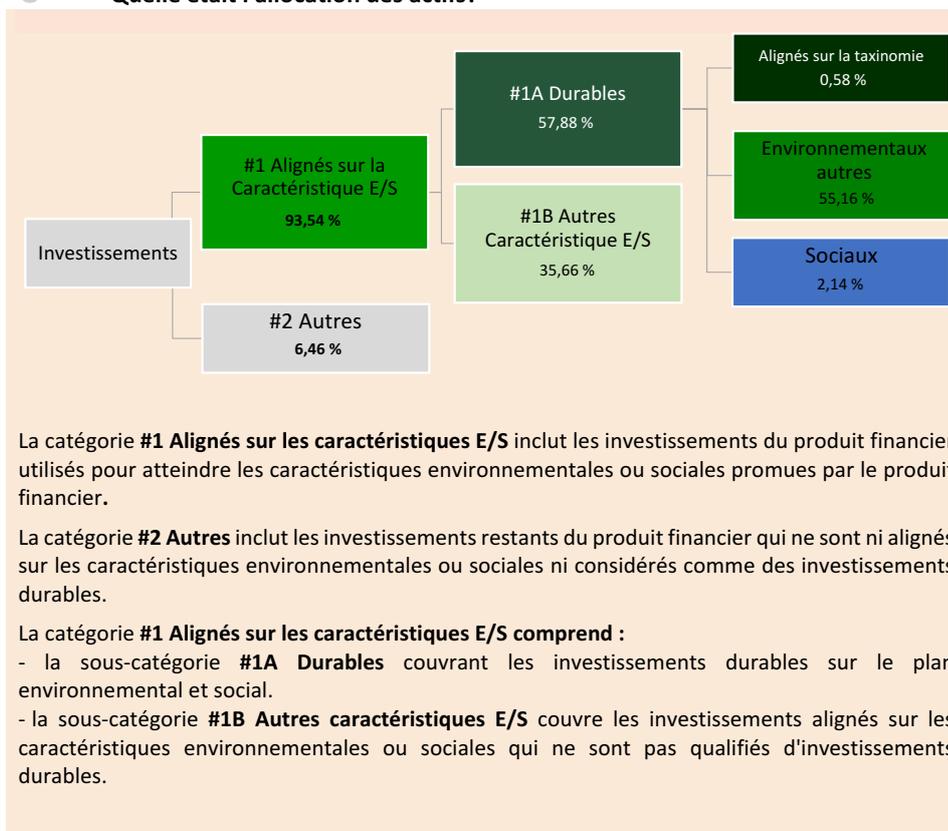
OIS +0.06 P				
RCP 26/01/24 SANTCFSP EUR F 4.0	Corporates	Sociétés financières	Espagne	0,80 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	50,20 %

# SG MONETAIRE PLUS

<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	15,32 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	8,81 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	5,26 %
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	1,93 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	1,90 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	1,52 %
<i>Corporates</i>	<i>Sociétés financières</i>	1,33 %
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	1,30 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	1,13 %
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	1,03 %
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	0,87 %
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	0,85 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	0,59 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	0,55 %
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	0,46 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	0,41 %
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	0,07 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Liquidités	Liquidités	6,46 %
------------	------------	--------



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,58 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

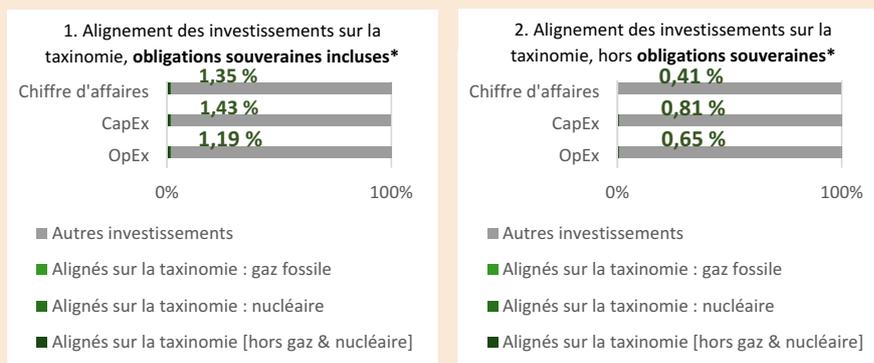
Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

## Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

## ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,04 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

## ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

# SG MONETAIRE PLUS

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **55,16 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **2,14 %** à la fin de la période.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# SG MONETAIRE PLUS

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

### **1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris**

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

#### **Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement**

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

### Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

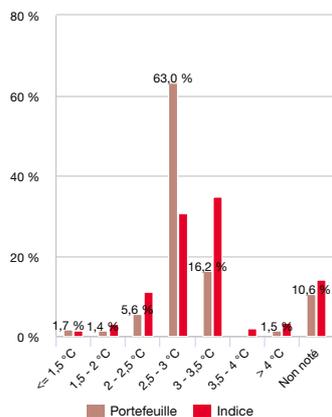
Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

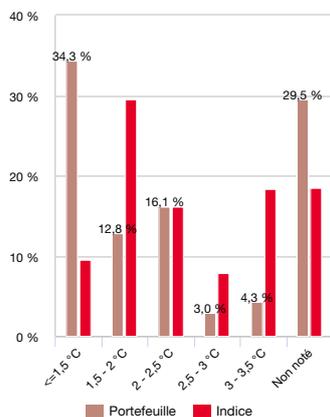
### Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)

Température (°C)	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,8	3,0



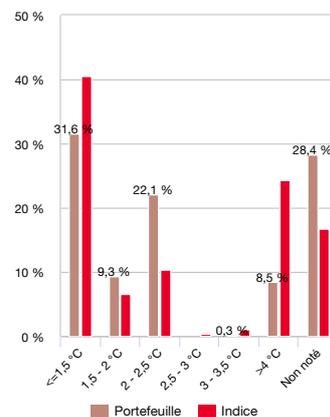
### Méthode 2 - Température CDP (°C)

Température (°C)	Portefeuille	Indice
Température (°C)	1,9	2,3



### Méthode 3 - Température Trucost (°C)

Température (°C)	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	1,5	2,2



### Politiques d'exclusion

#### Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

#### Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

#### Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

#### Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

#### Pour les entreprises :

- Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

#### Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

#### Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

### Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

#### 1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zero d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zero d'ici 2050) ;
  - 30% d'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zero) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zero 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO<sup>®</sup> Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

#### 2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zero. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

### 2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

#### Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb\* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	29	55	Notable (entreprises et états)	94,61%	99,85%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	352	-	Noté	92,88%	91,40%

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO) : le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

### Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

### 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs cotés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

### 3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

#### Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

### Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

### 3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

### 3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris